



200 FC

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1805 MARDI 20 AOÛT 2013

PARUTION

Un manuel pédagogique de Beaujolais Bofoya Komba

Écrit en 364 pages, « Économie politique, cours et exercices résolus » se révèle un manuel pédagogique qui s'emploie à la description des « nouvelles théories économiques dans leur conjoncture actuelle caractérisée par une pluralité de discours exigeant un choix sévère », renseigne l'éditeur. Cette publication a l'avantage de se constituer en complément valable aux analyses approximatives offertes dans la plupart d'autres manuels du genre.

Sorti chez L'Harmattan RDC, le livre recourt à l'histoire, aux mathématiques et à l'algèbre et « illustrent les pistes de solutions à prendre pour des questions économiques se posant en société ». Cette approche, soutient-on, garantit la rigueur de l'analyse et c'est sans doute la solution la mieux adaptée à la réceptivité des étudiants en sciences économiques.

Page 14

CHAN 2014

Les Léopards locaux préparent le match contre le Cameroun

La sélection A' de football de la RDC est en pleine préparation de la double confrontation avec le Cameroun en barrage pour la qualification de la phase finale de la troisième édition du Championnat d'Afrique des Nations (Chan).

Les joueurs du sélectionneur Santos Muitubile ont battu dimanche au stade des Martyrs la sélection des joueurs des clubs évoluant au championnat de l'Entente provinciale de football de Kinshasa.

L'unique but de la partie a été l'oeuvre de Kabamba Mukundji de Sanga Balende dès la sixième minute de jeu sur un service du latéral Ebunga Simbi. La RDC joue contre le Cameroun, le 25 août, à Yaoundé avant le match retour programmé le 30 août au stade TP Mazembe de Lubumbashi.

Page 14

Concertations nationales

Les préparatifs avancent à pas de géant



Évariste Boshab

Cogéré par Thomas Luhaka et Évariste Boshab en qualité de modérateurs, le comité préparatoire est depuis 72 heures de son installation à pied d'oeuvre. Il est attendu de cet organe des propositions concrètes en rapport avec le règlement intérieur, l'ordre du

jour et le nombre des participants aux concertations nationales. Après le dépôt de ses conclusions suivra la convocation d'une plénière qui permettra au présidium d'avoir une idée nette sur le déroulement des travaux avant la présentation d'un rapport détaillé



Thomas Luhaka

au chef de l'État, apprend-on. Ce n'est qu'en vertu du respect de ces étapes préliminaires qu'une date sera enfin fixée pour l'ouverture solennelle des assises. Entre-temps, plusieurs regroupements politiques et associatifs, à l'instar de la société

civile du peuple regroupant cent cinquante organisations, se disent exclus de cette dynamique qui ne risque de ne concerner qu'une frange des Congolais au mépris de la cohésion nationale tant recherchée.

Page 12

Commission préparatoire paritaire

Une clique d'opposants dénoncent un choix sélectif

Pendant que certains opposants affichent un enthousiasme qui tranche avec leurs réserves du départ à participer aux concertations nationales, d'autres crient à l'injustice en s'insurgeant contre la discrimination dont ils sont l'objet de la part du présidium. Ils dénoncent des critères sélectifs mis en place pour écarter ceux de leurs pairs réputés pour leur bagout. Dans certains milieux, il est même fait état des choix arbitraires qu'aurait effectué le présidium en tamisant parmi les opposants ayant participé au dernier conclave de Limete pour ne garder que les plus malléables d'entre eux. Mis à part l'Union pour la nation ainsi que l'UDPS et leurs alliés, la plupart d'opposants au régime Kabila sont bel et bien partie prenante. Plus que jamais l'opposition est écartelée entre les tenants des concertations ayant renoncé à leurs préalables et les anti-concertations qui s'en tiennent à la satisfaction de leurs revendications taxant d'irréguliers les travaux du comité préparatoire.

Page 12

MARCHÉS PUBLICS

Seulement trois institutions en règle de procédures

La quasi-totalité des marchés publics conclus pendant la période du 28 octobre 2010 au 31 décembre 2011 n'ont pas respecté le processus de passation et d'exécution des marchés publics en RDC. C'est ce que ré-

vèle un rapport d'audit du cabinet Grant Thornton Sénégal. Chargée de vérifier la conformité du processus de passation et d'exécution des marchés publics en RDC, cette structure affirme que seules trois institu-

tions sur les trente-trois auditées respectent les procédures des marchés publics, à savoir la Cour suprême de justice, le ministère de la Santé publique et celui de l'Enseignement primaire, secondaire et profes-

sionnel. Cette étude a porté sur un échantillon de deux cent cinquante-cinq marchés conclus pour près de sept cent cinq millions de dollars américains.

Page 12

ÉDITORIAL

Au travail !

La Fête nationale ayant été célébrée dignement à Djambala pour la plus grande joie des Congolais, le temps est venu de s'attacher au règlement des problèmes plus terre à terre qui se posent à eux, qui se posent à chacun de nous. En privilégiant l'un de ceux dont dépend pour une large part la stabilité politique à venir de notre pays : le recensement administratif spécial.

Lancée officiellement il y a un mois, cette opération a pris son rythme de croisière, l'État mobilisant ses forces dans toutes les villes, tous les villages afin de convaincre les citoyens en âge de voter de se faire recenser. Seule, en effet, cette opération leur permettra demain de figurer sur les listes électorales et, par conséquent, de choisir librement les femmes et les hommes qui seront appelés à gérer en leur nom les collectivités locales, les assemblées parlementaires, les institutions nationales. Un acte fondamental qui débute par ce geste aussi simple qu'essentiel consistant à se faire identifier là où l'on vit.

Le problème auquel se heurte l'État dans la conduite de cette opération est, pour l'instant en tout cas, que la classe politique ne se mobilise guère pour convaincre les citoyens dont elle briguera demain les suffrages de se faire recenser. Elle discourt, gesticule, palabre en prenant soin d'être bien visible mais ne fait rien ou presque pour expliquer à ses concitoyens l'importance du geste simple, élémentaire, qui consiste à prouver leur existence en montrant leur carte d'identité, puis en signant les formulaires préparés à cet effet par l'administration. Tout se passe, sur le terrain, comme si les formations de la majorité et de l'opposition n'avaient aucunement conscience de l'enjeu capital que constitue l'opération vérité lancée par les autorités.

Alors que s'éteignent les feux du cinquante-troisième anniversaire de notre indépendance et que les grands partis politiques, on l'a vu avec éclat lors du défilé civil de Djambala, s'attachent à démontrer leur existence, l'apathie dont ils font preuve par rapport au recensement administratif spécial est absurde, profondément choquante. Elle traduit une sorte de mépris à l'égard du peuple qui est tout sauf démocratique. Allons, allons camarades, ressaisissez-vous avant qu'il soit trop tard et que le corps électoral ne vous désavoue collectivement en s'abstenant de voter !

Les Dépêches de Brazzaville

TRAVAUX PUBLICS

Une journée portes ouvertes pour éclairer l'opinion sur le réseau routier

Le ministère de l'Équipement et des travaux publics a organisé, à l'intention des autorités départementales, une journée portes ouvertes en vue d'apporter un meilleur éclairage sur la gestion des infrastructures routières.

Organisées sur le thème : « Les travaux publics et le fonds routier face au défi de désenclavement de l'arrière pays », cette journée qui a regroupé cent cinquante délégués venus des différents départements du pays a pour objectif de présenter aux bénéficiaires et aux usagers de la route les solutions techniques mises en œuvre pour accroître la durée de vie des routes.

Véritable plate forme d'échange et de partage, la journée portes ouvertes a été une opportunité offerte aux autorités déconcentrées (préfets, maires et présidents des conseils départementaux) de s'informer sur l'état actuel du réseau routier, mais aussi des efforts consentis par le gouvernement pour rendre viable le réseau routier congolais. « L'organisation de cette journée portes-ouvertes a été initiée aux fins d'apporter un meilleur éclairage à l'opinion en matière de gestion d'infrastructures routières », a précisé le ministre de l'Équipement et des travaux publics, Émile Ouosso.

1675 km de routes bitumées

En effet, avec un réseau routier national de 17300km, soit 5445 km des routes dites nationales tel que défini par le plan national des transports ; 2333 km des routes départementales et de 9522 km des routes dites d'intérêt local ou rural, la République du Congo ne dispose à ce jour que 1675 km de routes bitumées.

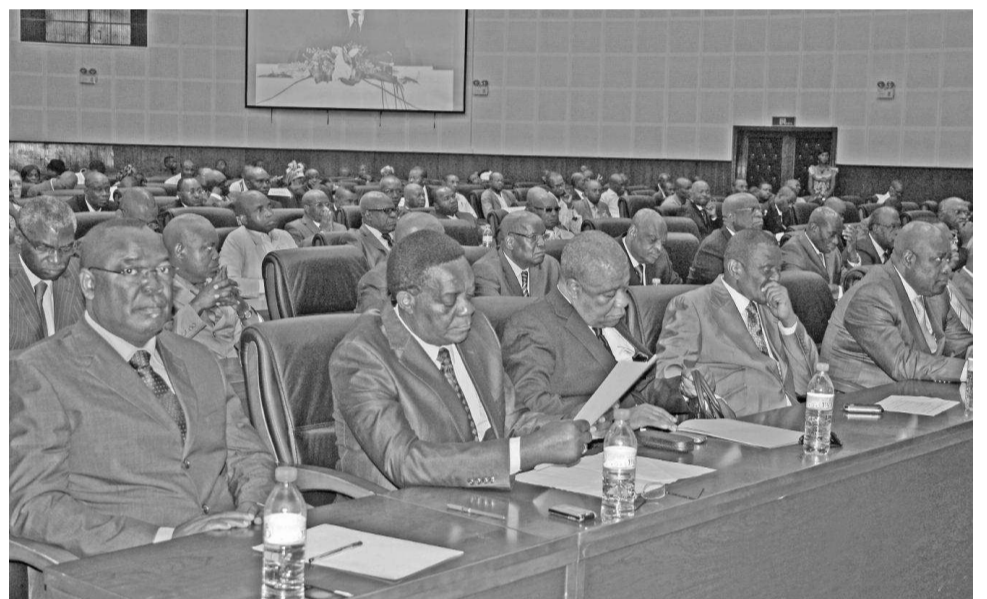
Déclencheur de développement, la route favorise à la fois l'accroissement des échanges économiques et facilite la mobilité des personnes et des biens. C'est ainsi que conscient de son

importance pour les sociétés et les individus, le gouvernement a placé la route en première ligne des problématiques. « Connecter les différents départements du Congo par la route d'une part, les bassins de production aux grands centres de consommation d'autre part, est l'objectif principal de l'action de notre gouvernement. Celui-ci s'y emploie avec méthode à travers un vaste programme d'ouverture, d'aménagement et de revêtement des différents tronçons routiers », a indiqué Florent Ntsiba, ouvrant ladite journée.

En vue d'y parvenir, un plan national des transports a été mis en place par le gouvernement congolais. Grâce à

portes ouvertes a permis aux participants de s'informer sur les missions et l'organisation du ministère de l'Équipement et des travaux ; de se faire une idée sur les repères historiques des travaux publics et ses perspectives ; la mission et l'organisation du fonds routier sans oublier le contrôle et la surveillance des travaux par le bureau de contrôle des bâtiments et des travaux publics.

Ces présentations dont l'importance est incontestable ont servi de rappel sur le rôle que les différents acteurs dans la gestion des routes. D'où cette série de recommandations en vue de rendre plus dynamique l'action des travaux publics sur le terrain. Celles-



Une vue des délégués

ce programme, plus de 5000 km de routes en terre praticables, toute l'année, ont été, depuis 2010, ouvertes à la circulation dans différents départements du pays.

Bitumer 1341 km à l'horizon 2015

C'est l'objectif que se sont assigné les Travaux publics pour densifier le réseau routier congolais qui aspire atteindre près de 3000 km de routes bitumées. Cet objectif fera du Congo un des pays d'Afrique disposant d'un réseau routier bitumé quelque peu satisfaisant soit 16% contre 9,50% à ce jour.

Dans cette perspective, la journée

ci appellent, entre autres, à la mise en œuvre des mécanismes de financements nécessaires afin de permettre à la direction générale du Fonds routier d'être à la hauteur de sa mission qui consiste à financer la construction des routes et à rendre plus visible et performant le Bureau de contrôle des bâtiments et des travaux publics.

Les autorités départementales, notamment les préfets, les maires ainsi que les présidents des conseils départementaux ont été interpellées à élaborer un plan de développement routier urbain pour leur zone de compétence.

Guy-Gervais Kitina

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.adiac-congo.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodiolo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvu Zodiolo, Clotilde Ibara, Norbert Biembedi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koumba, Josiane Mambou Loukoulou
Service Économie : Nancy Francis Loutoumba (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustine Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Coordonnateur : Jules Tambwe Itagali
Politique : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa
Société : Lucien Dianzenza
Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole
Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouhoutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris
Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Molsignat, Brice Tsèbè, Irin Mauakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-press et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagalericongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242)05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)
38 rue Vaneau 75007 Paris
Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

VIE DES PARTIS

L'UDR-Mwinda : le deuxième congrès ordinaire envisagé en 2014

Le conseil fédéral de l'Union pour la démocratie et la République (UDR-Mwinda) de Brazzaville s'est réuni en session extraordinaire le 17 août à Brazzaville. Il a appelé la direction nationale du parti à tenir le deuxième congrès ordinaire en mars 2014 ainsi qu'à la convocation de la session extraordinaire du conseil national.

Ouvrant les travaux de cette session, le président de la fédération de Brazzaville, Bonaventure Matingou, a brièvement relaté le contexte dans lequel s'est tenue cette session. Il a tout d'abord regretté le fait que c'est la première fois que le conseil fédéral se réunit alors que ce dernier devait se réunir trois fois en session ordinaire depuis l'existence du parti.

Parmi les points ayant suscité des débats, il y a eu le fonctionnement du parti au niveau de la commune de Brazzaville. Ici, les conseillers fédéraux ont unanimement reconnu que pendant plus de trois ans la fédération de Brazzaville a traversé des périodes difficiles faute de moyens financiers adéquats. Ils ont regretté le fait que depuis juillet 2012 le parti a sombré dans une hibernation faute d'assistance. S'agissant des alliances que le parti a nouées avec certains groupements politiques, les conseillers fédéraux ont déploré le ballottage auquel le parti est soumis car, pour preuve, il passe d'une alliance à une autre sans au préalable avoir fait le bilan des premières alliances, même si le parti se reconnaît à l'opposition. Autre sujet abordé, le recense-



Le présidium des travaux

ment administratif spécial en cours sur l'ensemble du territoire national. Un appel à la participation a été lancé aux militants et sympathisants.

Il faut noter que l'UDR-Mwinda traverse une grave crise avec

l'exclusion des instances du parti, du premier vice-président, Dominique Basseyla, qui, au mépris des consignes de la direction nationale, a non seulement pris part à la concertation politique de Dolisie mais continue à siéger

au sein des instances techniques du recensement administratif spécial alors que son parti se réclame de l'opposition dite « radicale ». Donc signataire de la déclaration du 17 août 2012.

Jean-Jacques Koubemba

POOL

Retard dans la construction du tronçon Nguela-Kibouendé

Les populations de Kibouendé-Baratier ont déploré, le 19 août à Brazzaville, le retard dans la construction du tronçon routier Nguela-Kibouendé, long de trente-cinq kilomètres.

Pourtant, les travaux de construction de ce tronçon Nguela-Mbamou-Magneto-Kibouendé-Baratier font partie des projets retenus à la faveur de la municipalisation accélérée du département du Pool. Outre le retard d'exécution des travaux, ces communautés reprochent à l'entreprise le manque d'engins et d'autres matériels. Les communautés Kibouendé-Baratier sollicitent que le ministère de l'Aménagement du territoire et de la délégation des Grands Travaux effectue une mission de contrôle sur le terrain. Un souhait a été formulé pour que le chantier soit confié aux entreprises chinoises. Les travaux de cette route ont été confiés à une entreprise en sous-traitance avec le Proder, bénéficiaire de ce marché. La localité de Kibouendé-Baratier est à 58 kilomètres de Brazzaville par chemin de fer alors que par voie terrestre, cette distance n'est que de trente-cinq kilomètres.

Fortuné Ibara

TRANSPORTS AÉRIENS

Air Congo de nouveau dans le ciel

Le vol inaugural (MA 60) de la compagnie nationale Nouvelle Air-Congo s'est posé le 16 août sur le tarmac de l'aéroport de Djambala à 10 h 30 après 40 minutes de vol. L'avion a été reçu à Djambala par le ministre des Transports, de l'aviation civile et la marine marchande, Rodolphe Adada.

Ce premier vol était pour le ministre d'État Rodolphe Adada, un véritable défi à relever : « C'est tout un symbole ! Air Congo a déjà volé, nous avons vu les premiers avions aller un peu partout au Congo. Mais cet appareil est tout neuf, nous venons de le recevoir. Il

tous les aéroports construits dans le cadre de la municipalisation accélérée dans plusieurs localités du pays. Parmi les prochaines destinations annoncées, on peut citer Ouesso et Pokola dans la Sangha, Impfondo dans la Likouala et Nkayi dans la Bouenza : « On se pose souvent des questions sur la manière de rentabiliser ces aéroports, ce type d'appareil MA60 est totalement adapté à un pays comme le nôtre. Avec le réseau d'aéroports que nous avons, nous allons essayer de mettre tout cela en œuvre pour que ce nouveau départ soit définitif. »



Des passagers sortant de l'appareil à Djambala. (© Adiac)

était important, en cette période de fête nationale à Djambala, que nous voyions les ailes du Congo. C'est pourquoi nous avons fait des efforts (ministère des Transports, des Finances...) pour que ce vol ait lieu. C'est une bonne chose de voir cet appareil aujourd'hui. »

Selon le ministre des Transports, ce vol sera régulier dans les jours à venir et desservira

Pointe-Noire ne retient pas notre attention

Au départ de Brazzaville, le vol inaugural (53 à 60 places) d'Air Congo avait à son bord le directeur général de la société, Rodrigue Nombo, le directeur des études et de la planification au ministère des Transports, Christian Ernest Makosso, la presse et quelques membres d'équipe. Pour Rodrigue Nombo, ce

vol faisait office de reprise totale des activités d'Air Congo. « Nous allons nous atteler à notre tâche consistant à desservir l'hinterland, c'est-à-dire tous les coins de notre pays. La ligne de Pointe-Noire étant déjà desservie par d'autres compagnies, elle ne retient pas notre attention. Nous avons trois appareils, mais aujourd'hui un seul a décollé, les autres vont suivre dans les meilleurs délais », a indiqué le directeur général, précisant que les tarifs ne seront pas chers.

La reprise des activités d'Air Congo intervient après environ trois ans d'hibernation due, entre autres, au départ des partenaires sud-africains. « Notre partenaire nous ayant quittés, nous avons dû nous réorganiser pour lancer notre exploitation », a expliqué Rodrigue Nombo. Après, le pays s'est doté depuis septembre 2011 d'une autre compagnie aérienne, Equatorial Congo Airlines (ECAir). Interrogé sur les missions assignées à chacune de ces deux sociétés, le ministre Rodolphe Adada a répondu qu'elles travailleront en complémentarité, d'autant qu'Air Congo n'avait aucune vocation internationale. Il a toutefois précisé que le gouvernement verra bien comment partager plus finement leurs tâches respectives.

La société Air Congo est née des cendres de Lina Congo. D'après Rodolphe Adada, la garantie d'une telle société est liée à la bonne gestion. « Lorsque nous faisons des investissements comme celui-ci, la clé est dans

la bonne gestion. Nous devons tout faire pour pérenniser les investissements. Il s'agit à la fois d'une compagnie commerciale qu'il convient de rentabiliser. Nous n'avons aucune difficulté pour rentabiliser une compagnie, on voit bien qu'il y a beaucoup de sociétés aériennes qui travaillent au Congo, pourquoi pas une entreprise de l'État ? »

Réactions des passagers à Maya-Maya

Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, ministre délégué chargé de la Marine marchande : « C'est très important non seulement pour les travailleurs de cette compagnie, mais aussi pour nous autres Congolais qui devons aller dans tous les endroits de la République. »

Gilbert Mokoki, ministre délégué chargé des Voies navigables et de l'Économie fluviale : « C'est un bon vol, je crois que nous sommes en train de cheminer vers la résolution d'une problématique pour les aéroports secondaires. Ce vol est une preuve qu'on peut desservir maintenant Dolisie, Nkayi, Impfondo, Pokola. C'est une solution nationale. »

François Tsimba, député siégeant d'Abala : « Nous avons fait un très bon vol. Ce sont des avions que nous connaissons bien puisqu'ils ont volé dans notre ciel. Air Congo a ainsi participé de la bonne façon à la fête de l'indépendance à Djambala. C'est une très bonne contribution pour Air Congo. »

Parfait Wilfried Douniama

Avis d'appel d'offres National

n° No: AON T01/PS/SI/2013

Travaux de réhabilitation de 12,800Km de tronçons de pistes rurales (Méthode HIEQ) Ingambélé-Massendzi dans le District de Sibiti, Département de la Lékoumou.

En un lot unique

1. Objet et financement

La République du Congo a obtenu un prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) pour financer le Projet de Développement Rural dans les Départements du Niari, de la Bouenza, de la Lékoumou et du Kouilou (PRODER SUD).

Une partie des fonds du prêt seront utilisés pour effectuer les paiements prévus aux marchés relatifs au présent appel d'offres concernant les travaux de Réhabilitation de 12,800 km de tronçons de la piste rurale Ingambélé-Massendzi dans le District de Sibiti, Département de la Lékoumou.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, à travers le Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF), gestionnaire du PRODER SUD, invite les Petites et Moyennes Entreprises (PME), éligibles aux présents marchés à soumettre leurs offres techniques et financières sous plis fermés pour les travaux en objet.

2. Composition du lot et localisation

Les travaux concernés par le présent Appel d'Offres comprennent un lot unique, il s'agit de:

DEPARTEMENT : LEKOUMOU DISTRICT : SIBITI

• **NOM DE LA PISTE :** INGAMBELE-MASSENDZI

Ouverture partielle

Reprofilage léger sur tout le linéaire+ Drainage

Reprofilage lourd sur les sections à fortes dégradations

Rechargement

LINEAIRE CONTRACTUEL : 12,800 Km

3. Conditions de participation

Toutes les entreprises spécialisées en BTP peuvent prendre part au présent Appel d'Offres. L'Entreprise doit dispo-

ser obligatoirement de :

-un conducteur des travaux de niveau technicien supérieur au plus;

-un ou deux chefs de chantier expérimentés dans les travaux de construction des routes en terre;

N.B. : La main-d'œuvre non qualifiée sera recrutée strictement sur le site du projet parmi la population bénéficiaire.

• un matériel de terrassement adapté et performant comprenant une niveleuse, un chargeur à Godet, un Bull-dozer et/ou une pelles retro, un compacteur, un camion citerne, etc.

Toute offre qui ne remplirait pas ces conditions se verra rejetée au cours de l'analyse des offres. Ne peuvent participer à cet appel d'offres, les PME :

• en état de liquidation judiciaire ou dont la faillite est prononcée ;

• condamnée pour infraction au Code Pénal ou au Code Général des Impôts prévoyant l'interdiction d'obtenir des commandes publiques ;

• affiliées aux personnes ayant contribué à préparer le présent Appel d'Offres ;

• celles qui ont des marchés avec les PRODER et dont le taux d'exécution des travaux est inférieur à 80%.

4. Garantie de soumission

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie d'offres d'un montant de 1 500 000 FCFA. Cette garantie est constituée soit sous forme de caution bancaire délivrée par une institution financière jugée acceptable par le Projet, soit sous forme de chèque certifié.

5. Délai d'exécution

L'entrepreneur proposera un délai d'exécution qui ne pourra en aucun cas dépasser trois (03) mois pour l'ensemble des travaux.

6. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Les candidats intéressés par le présent Appel d'Offres peuvent consulter ou retirer un jeu complet du DAO, à compter de la date de publication de l'avis, contre paiement d'une somme non remboursable de 100.000 FCFA, à l'adresse ci - dessous :

Unité National de Gestion du Programme
2057, rue LOUFOU Bis Batignolles Mougali - Brazzaville
Tél. (242) 06 658 59 19

Email : blprodercongo@yahoo.fr ou secretariat@padef.org

7. Durée de validité des offres

Les offres devront rester valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date limite de leur dépôt.

8. Remise des offres

Les offres, à présenter conformément au Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO) devront être déposées à l'adresse ci-dessus citée, au plus tard le 20 septembre 2013 à 12h 00.

9. Ouverture des offres

L'ouverture des plis se déroulera le 20 septembre 2013 à 12h 30 mn, dans la salle de réunions du PADEF, à Brazzaville.

Les entreprises soumissionnaires sont invitées à participer ou à se faire représenter par une personne dûment mandatée à la séance d'ouverture.

N.B : Le PADEF se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle, au présent appel d'offres, s'il estime que les offres reçues ne lui paraissent pas acceptables. Dans ce cas, aucune justification ne pourra lui être demandée, et une quelconque indemnité ne pourra lui être réclamée par les soumissionnaires.

Le Coordonnateur National du PADEF

Aurélien Evariste BABINGUI

Avis d'appel d'offres National

n° AON 03/PS/DSRF-2013

PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LES DEPARTEMENTS DU NIARI, DE LA BOUENZA, DE LA LEKOUMOU ET DU KOUILOU

Financement : Prêt N° 688 – CG FIDA /Gouvernement

1. La République du Congo a obtenu un prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et un prêt du Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) pour financer le Projet de Développement Rural dans les Départements du Niari, de la Bouenza, de la Lékoumou et du Kouilou (PRODER SUD).

Une partie des sommes accordées au titre de l'accord de prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus aux marchés relatifs au présent appel d'offres concernant les travaux de construction, des caisses mutuelles d'épargne et de crédit dans les départements du Niari, de la Lékoumou et de la Bouenza.

2. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, à travers le Projet de Développement Rural dans les départements du Niari, de la Bouenza, de la Lékoumou et du Kouilou (PRODER SUD) à Dolisie invite les entrepreneurs éligibles aux présents marchés à lui soumettre des offres techniques et financières sous plis fermés pour les travaux en objet.

Les travaux sont répartis en trois (3) lots distincts:

-Lot N°1 : Construction de la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Loyo

-Lot N°2 : Construction de la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Mouzanga-Zaketé

-Lot N°3 : Construction de la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Mossendjo

Le délai des travaux est de trois (03) mois.

4. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans la publication du FIDA « Directives: passation des marchés financés par le FIDA », et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis

dans le Dossier d'appel d'offres.

5. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous à partir de 9 h 00 jusqu'à 15 h 00.

6. Les spécifications de qualification comprennent :

Les spécifications de qualification comprennent :

a) Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen, pour des travaux de construction, d'un montant équivalent à 9 000 000 FCFA, au cours des trois dernières années

b) Avoir réalisé avec succès en tant qu'entrepreneur principal au moins deux (02) marchés de travaux similaires (construction ou réhabilitation des bâtiments en zone rurale d'un montant d'au moins 9 000 000 FCFA) au cours des trois (03) dernières années.

(c) Le matériel essentiel que le soumissionnaire devra affecter aux travaux est de

- 1 bache à eau amovible ou bidons de 25 litres

- 1 camion Benne ou 1 Pick up de liaison ;

- 1 kit de chantier comprenant : Brouettes, pelles, pioches etc. ;

c) Proposer:

- Un Technicien en génie civil ou TP, ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans la réalisation de travaux de nature et de complexité comparables, y compris au moins cinq ans d'expérience en tant que Conducteur des travaux.

- Un Chef de chantier ayant au moins trois (03) ans d'expérience dans la réalisation de travaux de nature et de complexité comparable

(e) disposer de liquidités et/ou présenter des pièces attestant que le soumissionnaire a accès, ou a à sa disposition, des facilités de crédit (après déduction des montants nécessaires pour honorer ses autres engagements), d'un

montant au moins équivalent à au moins 10% du montant de son offre.

7. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille (50 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces ou par chèque certifié.

8. Les Soumissions devront être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 19 septembre 2013 à 12 heures. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées.

Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le 19 septembre 2013 à 13 heures.

9. Toutes les Soumissions doivent être accompagnées d'un chèque certifié ou d'une Garantie de Soumission de 180 000 francs CFA pour chaque lot.

10. L'adresse (les adresses) mentionnée(s) ci-dessus est (sont):

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES, situé au n° 2057 de la rue Loufou bis Quartier Batignolles Mougali- Brazzaville, République du Congo, Tel : (242) 06 658 59 19/ 06 644 75 07, E-mail : blprodercongo@yahoo.fr.

Fait à Brazzaville, le 20/08/2013

Le Coordonnateur National

Aurélien Evariste BABINGUI

TRANSPORT URBAIN

L'urgence de réglementer la profession de transporteur routier

C'est l'un des secteurs les plus féconds dans le domaine de l'emploi depuis que l'État l'a libéralisé. Pourtant, malgré l'existence de lois et textes appropriés pour mieux réguler le transport urbain, la profession de transporteur routier évolue encore dans la confusion et les conséquences sont graves.

L'accès à la profession de transporteur routier ainsi que l'exercice des professions connexes au transport automobile sont, en effet, réglementés par le décret présidentiel n° 2011-491 du 29 juillet 2011. Bien avant, un autre décret de 1990 dégageait les mêmes actes. La loi définit essentiellement les modalités d'accès au métier pour les personnes physiques comme pour les personnes morales. Malgré une concertation réussie entre l'État et les syndicats des transporteurs (à l'issue des grèves des transporteurs), le métier peine à trouver de vraies fondations. On constate encore l'inexistence, ou presque, de vraies sociétés privées de transports en commun ainsi que l'exigent les textes, et une dépossession de cette profession au profit de sujets étrangers alors que la loi, notamment dans son article 3, est explicite à ce sujet.

Pour les personnes physiques, l'accès à la profession est réservé essentiellement aux Congolais tandis que la création de sociétés de transports routiers, de marchandises et/ou de personnes est ouverte aux Congolais et aux étrangers.

Qu'attend l'État pour réguler ce secteur dont les conséquences sont manifestes et se lisent au quotidien à travers les difficultés de transport dans les villes ? Certains n'hésitent pas d'évoquer un laxisme dans la mise en route des textes d'application devant accompagner le décret. D'autres pensent qu'il est l'heure pour le secteur public de disposer d'une société de transport urbain afin de contrer les « lubies » d'un secteur privé en situation de monopole et qui décide à sa guise au mépris des citoyens.

Créer de vraies sociétés et employer des Congolais

C'est en substance ce que propose la loi en vigueur au Congo. Au sujet de la plus petite société de transports routiers, celle-ci devrait, au terme de la loi, en dehors du fait qu'elle doit être inscrite au registre du commerce et du crédit immobilier et posséder un compte bancaire, avoir un parc automobile de trois véhicules au moins et de sept au plus. Elle doit de ce fait employer six salariés au moins et dix-neuf au plus.

Bien planté, ce cadre juridique n'est cependant pas respecté pour l'heure. Le collectif des syndicats des transporteurs du Congo reconnaît que plusieurs opérateurs privés du secteur ne sont pas en règle. Outre la lancinante question des chauffeurs étrangers que ce

collectif pose avec acuité, du fait qu'ils renforceraient le chômage dans un secteur protégé et seraient à l'origine de quelques cas d'insécurité, le problème de la profession du transporteur routier doit trouver sa solution dans la création de véritables sociétés de transport où les droits des uns et des autres seront connus et respectés.

Des difficultés dans la mise en œuvre des textes

Quelle réglementation espérer lorsqu'il existe déjà un décret bien détaillé ? Les textes d'application manquent, souligne Jean-Pierre Ibovi, chef de service de la réglementation du transport urbain à la mairie de Brazzaville. La réglementation du transport veille sur les textes d'application qui ont été pris par le conseil municipal et le maire. Le service propose des mesures pour l'aménagement des transports dans la ville de Brazzaville tout en suivant les activités connexes, explique-t-il. « Au niveau local, jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas de texte qui accompagne ce décret. Il faut que les services chargés de l'application des mesures travaillent ensemble, y compris le nôtre. On se retrouve un peu en difficulté avec la police sur le plan de la communication. Je voudrais bien que la mesure locale soit effective. Mais c'est à nous d'initier le texte pour que le maire signe », reconnaît-t-il.

Un autre désordre viendrait de la

« La police devrait interpeller tout transporteur, qu'il soit Congolais ou étranger, en train de conduire un véhicule de transport en commun »

« complaisance » de l'Administration dans l'obtention des documents officiels même pour ceux qui ne sont pas en règle. Le permis de conduire par exemple et d'autres autorisations sont, à en croire certains professionnels des transports, délivrés par des circuits mafieux. À la direction générale des Transports terrestres, on pense que chaque administration devrait assurer le rôle qui lui est attribué dans ce mécanisme. « S'il y a un décret qui réglemente la profession du transporteur routier, cela veut dire qu'il y a eu un travail qui a été fait pour régler ce problème. Maintenant, il y a des administrations qui doivent veiller à ce que les textes soient respectés. Nous ne sommes pas une administration répressive », précise une source qui a souhaité garder l'anonymat. Aucun document n'est délivré sans vérification, poursuit-elle en insistant par ailleurs sur la responsabilité des auto-écoles qui méritent un contrôle systématique. Toutefois, il s'agit pour elle d'appliquer des mesures de contrôle et de répression pour que les automobilistes soient en règle.

À la police, on évoque une « responsabilité partagée ». La première condition est d'être en règle. « La police devrait interpeller



Des gens à un arrêt de bus aux heures de pointe

tout transporteur, qu'il soit Congolais ou étranger, en train de conduire un véhicule de transport en commun », reconnaît le colonel Jean-Aive Allakoua. Mais, la difficulté repose sur le fait que lorsque les agents préposés à la police routière interpellent un automobiliste, il leur est juste demandé les pièces de bord mais pas la pièce d'identité.

Pour le porte-parole de la police, il suffit que chaque département puisse en tirer les conséquences, car la loi est précise. « Mais il faut que les conditions soient créées pour que la police aille un peu plus loin. Il faut qu'en amont les choses soient précisées. Il faut une instruction particulière à ce sujet, car maintenant il ne s'agit

pas seulement de la circulation routière et des usagers de la voie publique. Il s'agit d'une vaste opération de contrôle », précise-t-il.

Honorer les conclusions de la réunion du 23 janvier 2013

Le 23 janvier 2013, à la direction générale des Transports terrestres (DGTT) se tenait une réunion de la commission mise en place pour examiner les points contenus dans le cahier des charges du Collectif des syndicats des transporteurs en commun du Congo. Les points concernés n'avaient pas été traités au cours des rencontres des 18 et 19 janvier 2013 suite à l'avis de grève lancé par ledit collectif. Évoquant l'accès aux professions de transporteur et de chauffeur des véhicules de transport public ainsi que les mesures de protection des emplois réservés aux Congolais, les participants avaient reconnu que « les textes sont clairs, mais leur mise en œuvre n'est pas effective ». Cette situation « s'explique entre autres par la suspension des contrôles des documents administratifs par la police et la gendarmerie, les vides juridiques ou les insuffisances des textes d'application, les faiblesses dans la collaboration entre services », relevait-on.

La réunion avait décidé de faire respecter les textes de l'Ohada sur la création d'entreprises, ainsi que l'obligation de se présenter physiquement et de subir une formation à la chambre de commerce. De même, elle avait approuvé le principe d'organiser des opérations de contrôle ciblées par la police et la gendarmerie, simultanément sur l'ensemble du territoire national. Elle avait par ailleurs relevé la nécessité de créer un corps d'inspecteurs à la DGTT, dont l'une des missions devrait être le contrôle, sur le terrain, de l'exercice de la profession du chauffeur. Un recensement en urgence s'imposait également afin d'établir les fichiers des professionnels du secteur des transports terrestres.

Ces décisions, semble-t-il, sont restées lettre morte. Rencontré la semaine dernière à son siège, le Collectif du syndicat des transporteurs en commun du Congo a signifié son impatience et mijoterait une grève illimitée d'ici fin août si aucune issue n'est proposée. « Le gouvernement sera responsable des désagréments que cela causera. Nous exhortons les pouvoirs publics à faire appliquer ce décret dans un délai raisonnable », a déclaré Patrick Milandou, président du collectif des syndicats.

Et si l'État créait une société de transport urbain pour « montrer l'exemple » ?

Entre menaces de grève et caprices des transporteurs, la décision est attendue par les populations abusées par un secteur privé qui n'en fait qu'à sa guise. Elle est également partagée par plusieurs responsables des administrations concernées. La question devient d'autant plus légitime en raison des tracasseries de transports que connaissent les deux grandes villes, Brazzaville et Pointe-Noire, malgré le fait que l'État a réduit et annulé certaines taxes qui embarrassaient l'activité.

Quand ce ne sont pas des gens entassés aux arrêts de bus aux heures de pointe, à cause des fantaisies des bus, ce sont des clients de taxi qui ne s'accordent pas avec les chauffeurs sur le rapport entre l'itinéraire et le prix de la course. À ces désagréments traditionnels

que vivent les populations depuis quelques années s'en est ajouté un autre aux conséquences notoires : la double course de taxi. Désormais, se déplacer devient une question de rapport et de force. De 700 FCFA, la course de taxi est passée officiellement à 1 000 FCFA pour les moyennes distances. Les transporteurs évoquent l'état des routes comme raison avec les embouteillages comme corollaires.

Pour la police, ces arguments peuvent être vrais, mais le véritable problème réside dans la précarité du métier avec comme conséquence sa spoliation et la hausse des prix des courses. « Le propriétaire du véhicule exige un certain montant à verser chaque jour. Un emploi précaire. Donc il faut que le chauffeur prépare sa poche, ce qui accentue, au finish, le phénomène de demi-terrains et la hausse de la course de taxi », souligne Jean-Aive Allakoua.

« Il faut une société de transports tout en laissant la concurrence avec le secteur privé », estime Jean-Pierre Ibovi. Il est difficile, selon lui, pour le secteur privé de gérer seul le transport urbain dans les grandes villes du pays en pleine expansion. « La demande est là, et l'offre augmente. Comment régler le problème du prix lorsque les conditions ne sont pas réglées ? Voilà qui justifie même les doubles courses de taxi. Si vous dites aux taximen de mettre la course à 1 000 FCFA, ça va exploser car le risque serait qu'ils fassent grève. Il nous faut des bus à Brazzaville pour tenter de régler le problème. L'attribution aux arrêts de bus est l'illustration parfaite que le privé ne peut pas gérer ce secteur tout seul », précise-t-il.

Même son de cloche chez les transporteurs privés, qui ne sont pas hostiles à la création d'une société publique ou mixte de transport urbain. « C'est l'une des seules villes que je connais qui n'a pas de bus pour desservir toutes les liaisons. Et ce sont les populations qui en souffrent », souligne Patrick Milandou. Avis aux décideurs donc !

Quentin Loubou

TerraTech
Le monde de l'informatique

- ✓ 4 Camera Dome
- ✓ 1 DVR 4Ch + Disque Dur 500GB
- ✓ 1 Ecran Hp
- ✓ 1 Rouleau Coaxial Cable

399,000 TTC

Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S Rond Point City – Rez-Chaussee. Congo-Brazzaville
Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434 Email: info@terratech-cg.com

Pas de crédit ?
Garde le **SOURIRE** avec

WARID
SO-V-NGA

Appelle maintenant, paie plus tard

Pour emprunter du crédit de communication :
Compose *1818*1#OK pour obtenir 100 FCFA de crédit
Compose *1818*2#OK pour obtenir 200 FCFA de crédit
Compose *1818*3#OK pour obtenir 500 FCFA de crédit
Compose *1818*4#OK pour obtenir 1 000 FCFA de crédit

Le crédit emprunté est remboursable à la prochaine recharge
Offre soumise à conditions.

www.waridtel.cg | 04 400 01 23 ou 123

WARID
Passer à l'action

BUROTOP IRIS

Intégrateur de Solution

DATACENTER

- ➔ Achivage et Sauvegarde
- ➔ Stockage de données
- ➔ Virtualisation

BRAZZAVILLE : 4, Avenue Foch - Centre ville
BP : 14264 - Tél : 05 577 78 88 - 06 669 60 60
POINTE NOIRE : Rond point Kassai,
Avenue Moe Katt Matou
Tél : +242 04 453 53 53 - 06 958 87 88
République du Congo

KINSHASA : 24, Avenue Colonel Ebeya
Commune de Gombé
Tél : +243 992 884 888
République Démocratique du Congo

Partenaires : Cisco Premier Partner, EMC, HP Gold Specialist 2013, Sun ORACLE, IBM Business Partner, NetApp Go further, faster.

BUROTOP IRIS
www.burotop.com - www.iris-technologie.com

Brazzaville - Douala

A partir de **163 100 FCFA TTC** 3 vols par semaine (Mardi, Jeudi et Samedi)

ECAir
KINSHASA - LIBREVILLE

www.flyeca.com | Relations clients : + 242 06 509 0 509 | Congo | + 33 01 78 77 78 77 | France | E-mail : relationsclients@flyeca.com

Assurances et Réassurances du Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE 1973 - 2013

40 ans d'Assurance d'Expérience d'Investissements dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 81 40 67 - A Pointe-Noire : 222 94 12 88 - Et chez tous nos agents généraux

Entreprise régie par le code CIMA

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67
www.arc-congo.cg

PROCÈS DU 4 MARS

La hiérarchie militaire s'explique devant la Cour

Les débats du lundi 19 août étaient axés sur les mesures sécuritaires compte tenu de l'importante quantité d'explosifs qui se trouvait à l'Établissement central de réparation des armements et munitions (Écramu). C'est pour connaître les raisons de cette « négligence » que la Cour a convoqué certains chefs militaires à la barre en qualité de témoins.

Les armes et munitions entreposées dans de mauvaises conditions, les magasins de l'Écramu dans un état de délabrement, etc. autant d'éléments qui nécessitaient un éclairage de la hiérarchie militaire en charge des finances, du personnel, de la logistique et du contrôle.

En effet, depuis plus de deux semaines, la Cour cherche les responsables de cet incendie. Au cours de l'audience, les personnes qui se sont présentées à la barre n'ont pas du tout apporté l'éclairage attendu. Autrement dit, à ce jour, l'origine de l'incendie et même l'identité des éventuels auteurs de cet acte restent incon-

nues. S'exprimant devant les juges, le colonel André Joseph Sahouss, chef de corps du bataillon d'armes de guerre a éclairé la Cour sur les charges qui lui sont imputées. Inculpé pour détention illégale d'armes de guerre, l'accusé André Joseph Sahouss a, au cours de sa déposition, indiqué qu'il voulait sauver son matériel qui se trouvait à l'Écramu. « Les 300 armes sont restées pendant trois jours à mon domicile. Ces armes n'ont pas un lien direct avec l'explosion du 4 mars 2012. La commission doit remplir sa mission au lieu de régler les contentieux personnels. Jusque-là, nous attendons les résultats de la commission sur l'origine du feu », a-t-il déclaré.

Il était 10 heures 34, lorsque le commandant Destin Noé Mpinkinza Mandali est monté à la barre. Il a été arrêté pour avoir remis au colonel Marcel Ntsourou un rapport de service effectué par les Coréens, courant 2011, estampillé « secret défense » par la commission. « Le colonel Ntsourou était habilité à recevoir les documents



Une vue de la salle d'audience

provenant de tous les services militaires en sa qualité de secrétaire général adjoint du Conseil national de sécurité ». Ensuite, le capitaine Jules Emekoro ainsi que le lieutenant Benjamin Okana, tous deux inculpés pour atteinte à la sûreté de l'État ont comparu sur les faits qui leur avaient été assignés. Le Lieutenant a porté un démenti sur un coup de force qu'on lui a attribué. Le sergent Roland Okana a, quant à lui, été arrêté pour atteinte à la sûreté de l'État, notamment pour avoir hébergé le ser-

gent Charly Fortuné Ntsoumou Ngoba.

Témoignages de trois généraux

Le général Ambroise Mopenza, directeur général de l'administration et des finances de l'armée, a déclaré, au cours de son audition, que le blocage des finances et la lenteur de l'administration ne dépendaient guère de sa volonté mais du ministère des finances qui, seul, connaît les raisons de ce blocage. « Nous aurions pu éviter cette situation. Ce drame restera à

jamais gravé dans notre conscience politique ». L'actuel chef d'état-major de l'armée de terre, Gilbert Bokemba, commandant de la zone militaire de défense n°9, a fait savoir que l'Écramu relève d'une autre structure, et qu'il n'a aucune autorité sur cet établissement même si, il est vrai, que l'Écramu se trouve dans sa zone de commandement. Au sujet de la détention illégale d'armes de guerre imputée au colonel André Joseph Sahouss, Gilbert Bokemba a répondu qu'il n'avait été informé de cette situation qu'en octobre 2012 au moment de la reconstitution des faits. Le contrôleur général des armées, François-Xavier Ndong Mokana a déclaré dans sa déposition que les textes ne l'avaient pas entièrement investi dans ses fonctions de contrôleur. « Je devais intervenir dans les marchés d'État, mais il y a des dysfonctionnements car, les textes m'empêchaient d'exercer pleinement ma mission », a-t-il conclu.

Josiane Mambou Loukoula

ENVIRONNEMENT

Après les sachets, les bouteilles en plastique

Le plastique semble décidément un fléau pour l'environnement. À Brazzaville, les caniveaux sont encombrés de bouteilles en plastique alors que la bataille du plastique semble désormais gagnée.

Beaucoup doutaient de l'efficacité de la mesure destinée à supprimer les sacs plastiques, les fameux sachets, de l'usage au quotidien des ménagères. La

tagnes d'immondices ultra-colorées auxquelles le plastique des achats ajoutait son caractère de dédaigneuse et inexpugnable résistance.

La bataille est d'autant plus complète qu'il n'est pas rare, dans les quartiers de la capitale, de susciter les regards réprobateurs des passants lorsque, par mégarde ou par bravade, on vient à tenir en main un de ces

aujourd'hui dans les marchés, même s'ils n'ont ni l'imperméabilité ni, souvent, la résistance des sacs plastiques d'antan. Mais la ménagère a su s'adapter, et l'opinion semble s'être pliée à la tendance.

Toutefois l'urgence plastique demeure. Et elle est représentée par l'accumulation dans les ruisseaux de la ville, les caniveaux et autres canalisations de jonction des bouteilles plastiques, résidus de la variété des eaux minérales dont les Congolais sont devenus des consommateurs effrénés. Bleus, blancs, verts, d'une capacité d'un litre, un litre et demi ou cinq litres, ces plastiques flottent et forment un bouchon dégoûtant près des déversoirs pourtant opportunément placés aux confluences des rivières de la ville. Le spectacle le plus révoltant est à voir sur la Madoukou, près de Jean-Viale. On y trouve des bouteilles de toutes sortes et on comprend assez que la pluie qui tarde à tomber n'arrange pas les choses. D'ailleurs, même si la pluie devait tomber, elle ne ferait que charrier tous ces immondices dans le fleuve Congo : pas vraiment la poubelle rêvée ! Comment recycler les bouteilles d'eau minérale ? Elles ne peuvent pas être transformées en papier biodégradable, pas plus que les sachets plastiques. Un véritable défi à l'intelligence citoyenne.

Lucien Mpama



Entassement des bouteilles en plastiques sur la M'Foa

vérité commande de reconnaître que si des problèmes d'environnement subsistent dans Brazzaville aujourd'hui, ils ne sont plus le fait de ces mon-

tenants plastiques. Il faut bien reconnaître que la substitution efficace n'est pas encore vraiment en place, mais des sacs sont quand même proposés au

FORESTERIE

Les ONG de Pointe-Noire et du Kouilou édifiées sur le processus REDD+

Majep Obama, coordonnateur du REDD+ Kouilou a fait la restitution à Pointe-Noire, de l'atelier national de validation du plan de communication du processus REDD+ qui s'est tenu le mois dernier à Brazzaville.



Des arbres coupés illégalement dans le Kouilou. (© DR)

La réunion de restitution a regroupé les ONG de l'environnement de Pointe-Noire et du Kouilou. Majep Obama, coordonnateur de REDD+ Kouilou et du Réseau développement humain durable (RDHD), assisté de Stéphane Zaou Mavinga, de l'ONG AAEPB, a informé l'auditoire sur les stratégies mises en place afin que le processus REDD+ touche toutes les couches sociales qui doivent conjuguer leurs efforts pour que le Congo consolide sa position de modèle dans la gestion durable des forêts.

Les participants scindés en ateliers ont eu à répondre à la problématique sur la stratégie à mettre en place pour permettre à la République du Congo de communiquer suffisamment et efficacement au plan national et international pour attirer les financements internationaux au regard des énormes efforts que déploie notre pays en matière de conservation et de gestion durable de forêts. « Le processus REDD+ (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts) est une thématique qui relève des ONG ayant des activités sur le terrain, naturellement dans le domaine des écosystèmes forestiers et marins sinon s'occupant de la protection de la biodiversité. Nous sommes appelés à nous approprier ce processus qui est un gage sûr dans la lutte contre les changements climatiques, avec corollaire le dioxyde de carbone qui menace dangereusement le village planétaire en général et l'un de ses quartiers, l'Afrique, en particulier », a dit Majep Obama.

Hervé-Brice Mampouya

MADAGASCAR

L'Union Africaine se félicite de la décision prise par la Cour électorale

La Cour électorale spéciale (CES) malgache a statué sur les listes des candidats à l'élection présidentielle de cette année, apprend-on du communiqué de l'UA, reçu dimanche.

« La présidente de la Commission de l'UA, Dr Nkosazana Dlamini-Zuma se félicite de la décision prise samedi par la CES sur la liste des candidats au scrutin présidentiel devant marquer l'aboutissement du processus de sortie de crise et la restauration de l'ordre constitutionnel », a indiqué le communiqué. « L'exclusion de la liste, par la CES, des personnalités dont les candidatures ne répondent pas aux conditions prévues par la Constitution et la loi électorale malgache ou contrevenant aux décisions pertinentes de l'UA et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) telles que soutenus par le Groupe internationale de contact sur Madagascar – GIC-M, constitue une étape importante dans la création des



Dr Nkosazana Dlamini-Zuma

conditions requises pour l'organisation, avec l'appui de la communauté internationale, d'une élection présidentielle libre, transparente et crédible », a-t-on continué.

La présidente de la Commission espère ainsi que les personnalités dont les candidatures ont été écartées accepteront la décision de la CES et elle a exhorté les candidats concernés à tirer avantage

de la possibilité que leur offre la législation en vigueur pour présenter des candidats de substitution au nom de leurs sensibilités politiques respectives, afin que le pluralisme politique soit assuré pour le libre choix du peuple malgache.

Notons que samedi, 8 candidatures à la prochaine élection présidentielle dans l'ancienne liste ont été annulées par la CES notamment les candidatures du président de la transition, Andry Rajoelina, de l'ancien président Didier Ratsiraka, de l'ex-première dame Lalao Ravalomanana, de Rafalimanana Ny Rado, Kolo Christophe Rolland Roger, Jules Etienne Rolland, Rakotomalala Marcel Fleury et Rasolovoahangy Roseline Emma.

La candidature de Rajoelina a été rejetée par la CES puisqu'elle a été déposée au-delà de la date de clôture du dépôt de candidature du 28 avril 2013 selon la décision de la Cour. La résidence à Mada-

agascar inférieure à 6 mois avant la date limite fixée pour le dépôt de la candidature a été mise en cause pour les candidatures de Lalao Ravalomanana et de Didier Ratsiraka.

Quant aux cinq autres candidats, la cour s'est appuyée sur l'anomalie résultant des pièces du dossier. Rappelons que le premier tour de l'élection présidentielle n'a pas eu lieu le 24 juillet à cause de la polémique sur la liste des candidats publiée par la CES.

L'ébauche du calendrier électoral de la Commission électorale nationale indépendante pour la transition (CENIT) prévoit d'organiser le premier tour des présidentielles entre le 8 et le 18 octobre 2013, suivi du deuxième tour ainsi que l'élection législative entre le 29 novembre et la mi-décembre 2013. Après la publication de la liste définitive, vers jeudi prochain, la CENIT fixera le nouveau calendrier électoral.

Xinhua

JOURNÉE HUMANITAIRE MONDIALE

Les humanitaires payent un trop lourd tribut sur le terrain

Le nombre de volontaires tués en mission ne cesse de croître dans le monde. L'Union européenne (UE) et le Programme alimentaire mondial (PAM) appellent à plus de considération de leur action essentielle.

C'est ce lundi 19 août qu'a été célébrée la Journée humanitaire mondiale. L'Union européenne a lancé un appel pour que ne cessent pas dans le monde la prise en compte de l'action humanitaire et l'hommage au courage de ceux qui, sur le terrain, vont au secours de milliers de personnes dans le besoin. La Commissaire à la coopération internationale, Kristalina Georgieva, a notamment appelé à un hommage unanime aux hommes et femmes qui, avec courage, « apportent une assistance indispensable aux victimes des catastrophes naturelles et des conflits du monde entier. Grâce à leur engagement quotidien, des millions de personnes peuvent survivre dans les situations de désastre inimaginables et avoir la possibilité d'espérer en un futur meilleur. »

Mais l'appel de l'UE, tout comme celui du PAM qui prend aussi en charge un volet essentiel de l'aide dans les situations d'urgence, se focalise surtout sur un meilleur respect des engagés volontaires sur le terrain. L'UE rappelle ainsi que depuis 2008, ce ne sont pas moins de

1 313 volontaires qui ont perdu la vie sur le théâtre des opérations, soit une moyenne macabre d'un tué par jour. L'Afghanistan et la Syrie sont les pays les plus dangereux pour les humanitaires. Mais l'an dernier, 7 membres des organisations humanitaires internationales ont également perdu la vie en Afrique alors qu'ils venaient en aide aux populations désemparées du Sud-Soudan, du Soudan et du Rwanda. Et des menaces sur la sécurité des intervenants ont aussi conduit à l'évacuation prématurée de personnels humanitaires au cours de ces dernières années dans trois pays du continent : Centrafrique (Bangui), Côte d'Ivoire (Abidjan) et République démocratique du Congo (Goma). L'UE insiste : les risques encourus par les humanitaires créent un plus grand désastre encore pour les populations locales. Rien que l'an dernier, « la Commission européenne a fourni une aide d'urgence à plus de 120 millions de personnes dans 90 pays grâce à son vaste réseau d'experts présents dans les camps » de réfugiés ou de déplacés. Pour chaque humanitaire tué, ce sont donc autant de chances d'aide soustraites à de telles populations dans des pays instables ou touchés par les catastrophes de toutes sortes.

Le PAM, basé à Rome, dénonce

l'anachronisme d'une situation qui voit des volontaires engagés dans des opérations de secours devenir à leur tour des cibles des belligérants ou de personnes hostiles. Quand ils ne sont pas tués, « beaucoup de ces humanitaires sont blessés, enlevés, traumatisés ou se voient interdire d'une manière ou d'une autre la poursuite de leur important travail de sauver des vies humaines », souligne Ertharin Cousin, directeur exécutif du PAM. L'organisation rappelle bien volontiers l'émotion qui se saisit du monde en 2003 lorsque 22 de ses membres furent tués dans un attentat à Bagdad, en Irak. « Mais dix années plus tard, nous continuons de déplorer la mort en mission d'opérateurs humanitaires », relève-t-il.

« Alors que nous œuvrons pour l'objectif de libérer le monde de la faim et de la pauvreté, nous devons aussi soutenir et faciliter le travail difficile de ceux qui donnent leur vie pour atteindre un tel objectif. Cela signifie : reconnaître et respecter les principes humanitaires de simple humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Cela signifie aussi assurer et faciliter la sécurité des déplacements des personnels dans leurs tentatives d'atteindre les populations les plus vulnérables », a encore indiqué M. Cousin.

Lucien Mpama

ÉGYPTE

Le Qatar dit aider le pays et non les Frères musulmans

Alors que plusieurs capitales occidentales, voire arabes, accusent Doha d'aider les Frères musulmans, le ministre qatari des Affaires étrangères a jugé opportun de faire la lumière sur ce sujet. Lors d'une conférence de presse organisée le 18 août à Paris, Khalid ben Mohammad al-Attiya a dit que son pays aidait l'Égypte et non la confrérie.

« Concernant le soutien du Qatar aux Frères musulmans, il y a des conceptions erronées sur l'aide que fournirait le Qatar. Le Qatar n'a jamais aidé une partie égyptienne ou un parti politique égyptien. L'aide a toujours été fournie à l'Égypte. L'aide qatarienne a commencé immédiatement après la révolution et continue aujourd'hui », a déclaré le chef de la diplomatie du Qatar. Il a assuré que son pays n'accordait pas d'aide à un quelconque parti politique en Égypte. La semaine dernière, les autorités qatariennes avaient dénoncé l'intervention de la police égyptienne contre les partisans du président déchu Mohamed Morsi, membre des Frères musulmans. Hormis cela, Doha n'a cessé d'affirmer sa solidarité avec le camp de l'ancien président depuis son éviction par l'armée au mois de juillet. Pour plusieurs observateurs, hormis cette position du Qatar et celles d'autres pays comme l'Iran, la plupart des dirigeants du monde arabe soutiennent les autorités intérimaires égyptiennes dans leur coup de force contre les islamistes, sachant qu'ils voient un coup d'arrêt opportun à la menace que représentent les Frères musulmans pour leur pouvoir. « Toutes les monarchies du Golfe, à l'exception du Qatar, ainsi que la Jordanie et d'autres pays arabes craignent l'exportation de la révolution des Frères musulmans chez eux. C'est pour cela qu'elles ont misé sur un retour au schéma classique d'un pouvoir fort en Égypte, pays pivot du monde arabe », a fait remarquer par exemple Khattar Abou Diab, professeur à Paris-Sud.

D'autres analystes de la situation dans ce pays estiment que les Saoudiens et Émiratis tireront profit de la chute de Morsi. « Riyad et Abou Dhabi ont été ravis du coup d'État militaire qui profite à leurs intérêts régionaux et qui porte un coup à leurs plus dangereux opposants que sont les Frères musulmans », a expliqué l'un d'eux. Et de poursuivre qu'en dépit de la complexité de la situation dans ce pays, les gagnants seront sans doute l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, principaux parrains du nouveau pouvoir en Égypte, au détriment du Qatar et des Frères musulmans. Selon certains experts, l'Arabie saoudite et les Émirats pensent que les Frères musulmans ont « une ambition régionale qui peut être un danger pour les monarchies du Golfe ». « Ces monarchies estiment que leur intérêt est d'avoir plutôt des dictatures que des régimes démocratiques qui sont trop instables et imprévisibles à leurs yeux », a précisé Shadi Hamid, expert du Moyen-Orient auprès du Brookings Doha Center.

Depuis la chute de Mohamed Morsi, les monarchies du Golfe se sont pressées au chevet de l'Égypte : l'Arabie saoudite, les Émirats arabes et le Koweït ont annoncé une aide de 12 milliards de dollars pour aider l'Égypte à sortir de son état actuel de quasi-faillite mais aussi pour y soutenir la transition.

Nestor N'Gampoula

ZIMBABWE

La SADC demande à l'UE la levée des sanctions

Suite au bon déroulement de la dernière élection présidentielle, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a demandé à l'Union européenne (UE) de lever des sanctions contre le Zimbabwe.

Cette annonce a été faite le 18 août à l'issue du sommet de la

SADC à Lilongwe (Malawi). Les chefs d'État et de gouvernement de la SADC ont fait part de leur satisfaction de la manière dont l'élection s'est déroulée, soulignant qu'il n'y avait plus de raison que ce pays continue à être sanctionné. « La SADC a pris note avec satisfaction de la tenue d'une élec-

tion libre et apaisée le 31 juillet au Zimbabwe, et réaffirme son appel à la levée de toutes les formes de sanctions contre le Zimbabwe », peut-on lire dans un communiqué publié à l'issue du sommet.

Le Zimbabwe accueille le prochain sommet de la SADC en août 2014.

Noël Ndong

CENTRAFRIQUE

Denis Sassou N'Guesso face aux autorités de la transition

Le chef de l'État congolais a appelé, dimanche à Bangui, les dirigeants centrafricains de transition à prendre la mesure de leurs responsabilités dans la situation actuelle de leur pays. Médiateur dans la crise qui secoue la Centrafrique depuis cinq mois, Denis Sassou N'Guesso s'exprimait au cours d'une rencontre qui réunissait les animateurs des principales institutions de la transition (présidence, gouvernement, parlement), ainsi que les partenaires extérieurs du pays, en marge de la cérémonie de prestation de serment du chef de l'État de transition, Michel Djotodia.

Arrivé en fin de matinée dans la capitale centrafricaine, le président Denis Sassou N'Guesso avait à cœur de faire le point des avancées enregistrées dans le processus de retour à l'ordre constitutionnel en République centrafricaine (RCA), au terme de la période de transition fixée à dix-huit mois. Un processus encadré par les Accords de Libreville du 11 février, les déclarations de N'Djamena résultant des sommets successifs (21 décembre 2012 et 18 avril 2013) de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Céac), et l'Appel de Brazzaville, lancé le 3 mai, à la suite de la réunion du Groupe international d'accompagnement de la transition en RCA.

À ce jour, une lueur d'espoir est constituée par la mise en place effective d'un gouvernement d'union nationale, l'installation du bureau du Conseil national de transition (CNT) et de la Cour constitutionnelle de transition. Mais, les défis restent immenses, les obstacles nombreux, à commencer par les efforts exigés des Centrafricains eux-mêmes.

Tenir parole

« Tous les discours que nous avons entendus ce matin sont sur la trajectoire des décisions que nous avons prises au nom

de la communauté internationale », a constaté le président Denis Sassou N'Guesso, qui saluait les annonces faites par le chef de l'État de transition, Michel Djotodia, lors de son investiture, mais également les déclarations du président de la Cour constitutionnelle de transition, Zacharie Ndouba, dans son mot de circonstance. Des annonces conformes aux initiatives mentionnées plus haut, a estimé le médiateur : « Je voudrais féliciter Djotodia pour cette cérémonie émouvante au cours de laquelle il a prêté serment en prenant les engagements que nous avons pris par le passé à Libreville, N'Djamena et Brazzaville. »

Denis Sassou N'Guesso a insisté auprès des nouvelles autorités centrafricaines afin qu'elles appliquent « rigoureusement, dans leur esprit et dans leur lettre, les Accords de Libreville et la Charte constitutionnelle [sorte de loi fondamentale de la transition, NDLR] sur laquelle Michel Djotodia a prêté serment ». Cela passe aussi par « la cohésion des institutions de la transition et de ses principaux animateurs », a ajouté le chef de l'État congolais. De source proche du dossier, sur place à Bangui, les relations entre le chef de l'État de transition, le Premier ministre et le président du Conseil national de transition sont empreintes de méfiance et de rivalités.

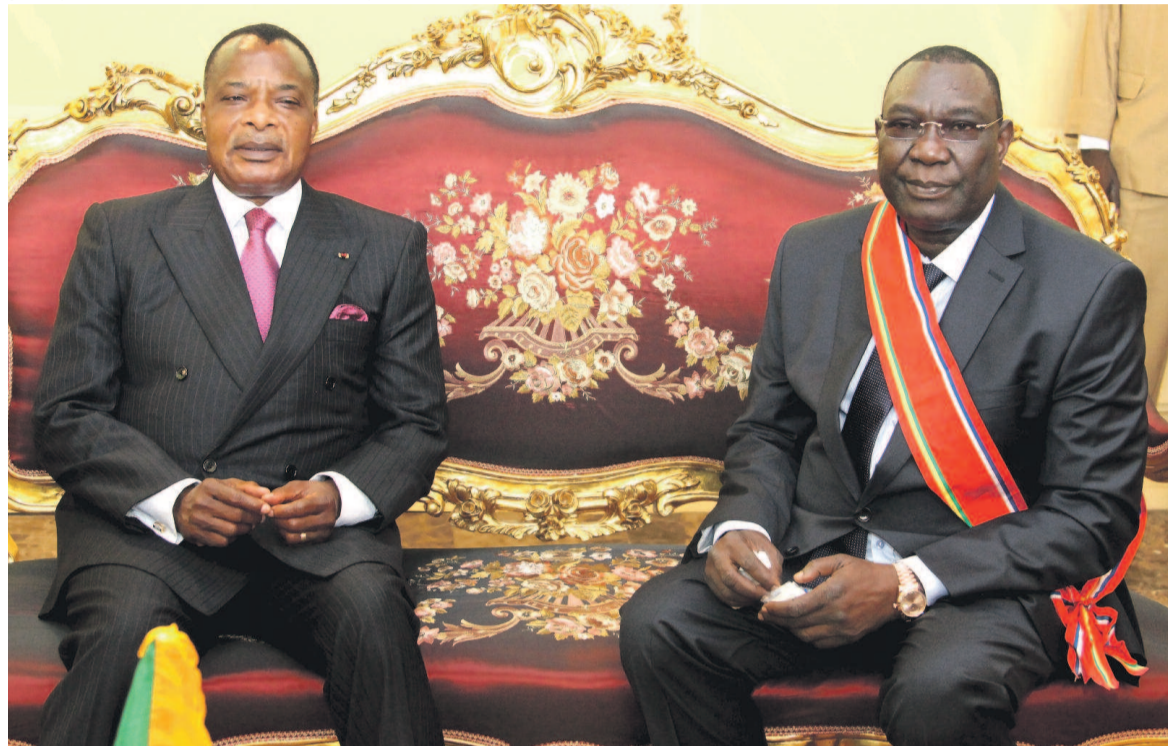
Cette situation, conjuguée au manque de moyens et à la gestion critiquée des aides reçues de l'extérieur, retarde la reprise en main, par ce qui reste de l'administration publique centrafricaine, des structures de l'État qui devraient un tant soi peu lui procurer quelques recettes. À titre d'exemple, indique-t-on, en effet, les services des impôts et des douanes sont investis par des individus incontrôlés qui s'en tirent à bon compte au détriment des caisses publiques. « Je demande à Dieu de faire en sorte que je sois le dernier à prendre les armes dans notre pays », déclarait Michel Djotodia qui, tout en invitant ses compatriotes à se

serrer les coudes pour « bâtir une fondation de paix durable », dénonçait « des gens qui se croient en période de campagne électorale ».

Évoquant à son tour les défis qui attendent son gouvernement, le Premier ministre, Nicolas Tiangaye, a indiqué qu'il lui restait,

appel à la responsabilité individuelle et collective lancé par le chef de l'État congolais aux autorités de transition centrafricaine trouve aussi son intérêt au regard des classements que les diplomates, à l'extérieur, font des crises qui minent les États. C'est ainsi qu'évoquant un entre-

tions unies et la Céac, qui s'exprimaient à travers leurs représentants, le moment est venu pour que la transition qui débute parvienne à sortir la Centrafrique de la situation d'exception dans laquelle elle se trouve. L'enjeu sécuritaire étant entier, tous ont indiqué apporter leur appui à



Denis Sassou N'Guesso et Michel Djotodia

entre autres priorités, à présenter le programme de son équipe devant le CNT. Il s'agira, en principe, d'un programme de politique générale chiffré de la transition, qui sera également soumis au Groupe international de contact appelé à se réunir au mois d'octobre à Bangui. « Sans cette feuille de route du gouvernement, nous ne pouvons pas tenir le délai prévu par la charte constitutionnelle de transition qui va de 18 à 24 mois », a expliqué de son côté le président du CNT, Alexandre Nguendet, qui plaide également pour une « collaboration sincère » des institutions de la transition.

Visibilité

Autant elle s'allonge, autant la crise centrafricaine perd de sa visibilité au plan international et raréfie les aides, surtout si les acteurs à l'intérieur du pays manquent de volonté politique. L'ap-

tien avec « une personnalité européenne », qui lui déclarait que « le dossier de la RCA passe inaperçu sur le plan international », le président Denis Sassou N'Guesso répondait qu'il n'était pas juste que la communauté internationale laisse ce pays se désagréger. Avec un taux de croissance de moins 11%, plus d'un million de personnes déplacées du fait du conflit (chiffres communiqués par le Premier ministre), la Centrafrique mérite plutôt tout le soutien de ses partenaires extérieurs. « Il est temps que la communauté internationale ait le même regard vis-à-vis de tous les peuples », a plaidé le président congolais. Tiangaye a annoncé que l'Union européenne se proposait de décaisser 20 millions d'euros, soit quelques 13 milliards FCFA.

Pour l'Union africaine, pour l'Union européenne, pour les Na-

la mise en place prochaine de la Misca (Mission internationale de soutien à la Centrafrique), le Conseil de sécurité de l'Onu devant prendre une résolution dans ce sens au mois de septembre. « Nous jugerons la qualité de la transition à travers la réforme de l'armée », a lancé le délégué de l'Union africaine.

« La Misca aura pour socle les forces de la Céac qui agissent en ce moment dans le cadre de la Micopax (Mission de consolidation de la paix en Centrafrique) et qui seront renforcées sous peu », a souligné Denis Sassou N'Guesso qui, après avoir été félicité et encouragé par ses interlocuteurs à poursuivre sa médiation, a conclu les débats en soulignant : « Nous serons tous jugés aux résultats ». Les Centrafricains en premier, pourrait-on dire.

Gankama N'Siah

La Céac débloque 25 milliards FCFA pour améliorer les conditions sécuritaires

L'information émane d'un communiqué de presse publié le 17 août par le secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Céac).

« Considérant l'urgente nécessité de l'amélioration des conditions sécuritaires en vue de faire face aux défis humanitaires, politiques et sociaux, les États membres de la Céac ont débloqué 25 milliards FCFA et s'activent pour aug-

menter incessamment à 2 000 hommes l'effectif de la Force multinationale d'Afrique centrale (Fomac) déployé en République centrafricaine, conformément à la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du 18 avril 2013 », a indiqué Nassour Guelengdouksia Ouaido. En outre, il se félicite de l'appréciation, par le conseil de sécurité de l'ONU, des efforts déployés par la Céac et son médiateur

pour remédier à la situation. Après analyse du rapport de sa représentation à Bangui, le secrétariat général de la Céac se déclare optimiste quant à l'avenir sociopolitique de la République centrafricaine. Il a tenu à souligner que la Mission de consolidation de la paix en République centrafricaine (Micopax 2) contrôle autant que possible la situation sécuritaire et que pour améliorer ses performances, celle-ci attend de

l'Afrique et de la communauté internationale son renforcement en hommes et en moyens logistiques et financiers dans la perspective de sa transformation en Mission internationale de soutien à la Centrafrique (Misca) dans le respect de la souveraineté de la République centrafricaine. À cet effet, le secrétariat général attend la venue d'une délégation de la Commission de l'Union africaine afin de poursuivre les consultations

sur le renforcement et la transformation de la Micopax 2 qui avaient été interrompues en juillet. Le secrétariat général de la Céac prend bonne note de la déclaration du Conseil de sécurité des Nations unies en date du 15 août 2013 sur la situation en République centrafricaine. Rappelons que dans cette déclaration, l'ONU recommande des sanctions contre les coupables d'exactions.

Yvette-Reine Nzaba

COOPÉRATION

Une charte de la renaissance culturelle africaine à Brazzaville

Vrai plaidoyer pour la promotion et la valorisation de la culture africaine, cette charte sera lancée à l'auditorium du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération au cours d'un atelier qu'organiseront l'Union africaine et le ministère de la Culture et des Arts les 22 et 23 août.

Quarante-cinq participants en provenance des États de la communauté économique de l'Afrique centrale et de la Communauté de l'Afrique de l'Est prendront part à cet atelier qui sera placé sous les auspices du ministre de la Culture et des arts, Jean-Claude Gakosso. Rappelons que cette charte a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement réunis les 23 et 24 janvier 2006 à Khartoum (Soudan). Elle remplace la charte culturelle de l'Afrique datant de 1976.

Articulée en trente-neuf articles, cette charte est un vrai plaidoyer pour la promotion et la valorisation de la culture africaine. Elle poursuit les objectifs ci-après : promouvoir la liberté d'expression et la démocratie culturelle, intégrer les objectifs culturels aux stratégies de développement, encourager la coopération culturelle internationale, et développer toutes les valeurs dynamiques du patrimoine culturel africain. Par ailleurs, cette charte encourage la création d'un fonds africain du

patrimoine mondial et la création de maisons de l'Afrique dans les pays où il existe une forte diaspora africaine. Le directeur général du Patrimoine et des Archives, Samuel Kidiba, se dit heureux de voir son pays organiser un tel atelier : « *Nous sommes heureux que cet atelier de lancement de la campagne de la charte de la renaissance culturelle africaine se tienne dans notre pays, qui l'a signée et ratifiée. Cet instrument juridique vient se greffer aux conventions de l'Unesco que nous avons ratifiées également. À l'heure où on évoque de plus en plus les émergences et les intégrations économiques des peuples africains, la charte qui va réunir les représentants des États des différentes sous-régions est un texte qui doit inspirer tous les spécialistes en développement. Point n'est besoin de rappeler que le patrimoine culturel est un facteur fondateur d'épanouissement pour assumer une responsabilité accrue dans le développement des États.* »

Bruno Okokana



AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT LOCAL

Réf : Appel d'offre CG/CRF/WF/Travaux/01

Dans le cadre du projet « Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base, ainsi que des pratiques d'hygiène pour les populations du plateau Batéké » avec le soutien financier de l'Union Européenne et de l'Agence Française de Développement, la Croix-Rouge Française (CRF) et la Croix-Rouge Congolaise (CRC) souhaitent réaliser les travaux ci-dessous :

Trois (3) forages d'exploitation d'eau compris de profondeur estimative entre 150 et 250 mètres

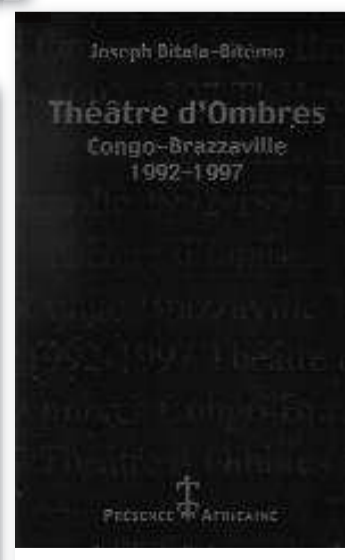
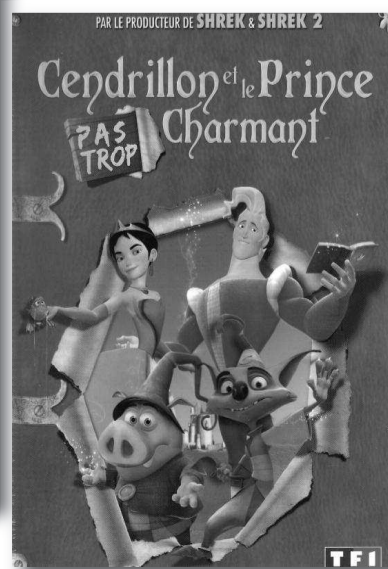
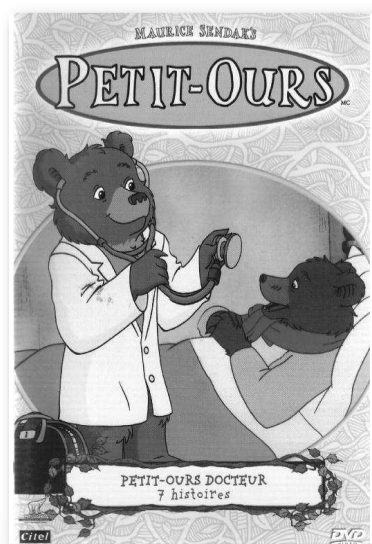
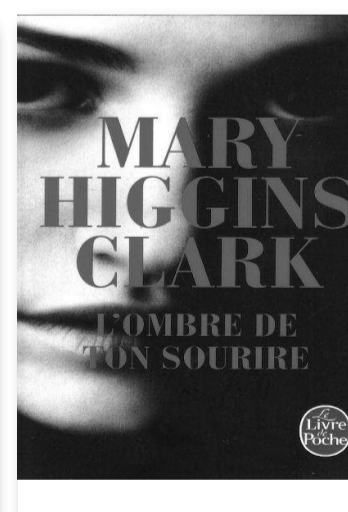
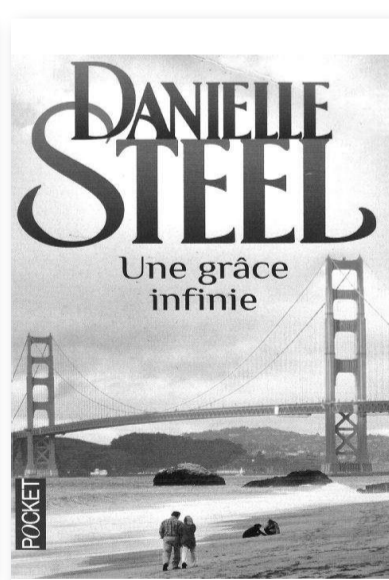
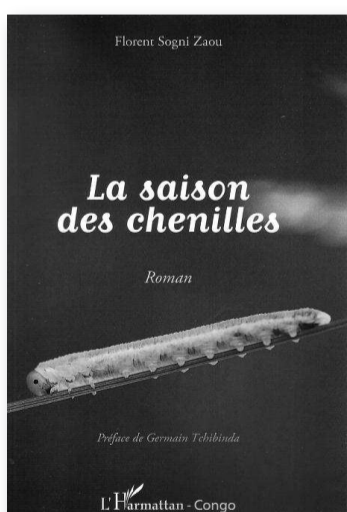
- Forage d'exploitation d'eau potable sis à Nkouo, dans le district d'Ignié.
- Forage d'exploitation d'eau potable sis à Ingah, dans le district de Ngabé.
- Forage d'exploitation d'eau potable sis à Imvouba, dans le district de Ngabé.

Nous invitons les opérateurs économiques souhaitant soumissionner à ce marché à venir retirer un dossier (moyennant la somme de 25.000 FCFA contre reçu) à la Croix-Rouge Française au plus tard, le 18/09/2013 à 16H à l'adresse ci-dessous :

Croix Rouge Congolaise/Croix-Rouge Française
8, rue Lucien Fourneau (face le ministère de la fonction publique)
BP 14888
Brazzaville / République du Congo

La date limite de dépôt des dossiers d'appel d'offres est fixée au 18/10/2013 avant 16h précises.

EN VENTE À LA LIBRAIRIE DES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE



POINTE-NOIRE

Des artistes prêts à réécrire l'histoire du Congo

Une soirée culturelle dénommée « Il était une fois le Congo » a été organisée le 15 août à l'espace Poste avancé au quartier Longchamp dans le sixième arrondissement Ngoyo de Pointe-Noire.

Initiée par la compagnie de conte Africa Graffitis, cette soirée vise à recueillir les témoignages des Congolais de tous horizons en vue d'une réécriture de l'histoire dans tous ses contours. Une histoire qui laisse souvent de nombreuses zones d'ombre dues aux contingences spatio-temporelles de l'époque et à l'absence d'écritures fiables et authentiques. Pour Nestor Mabiala, directeur de la compagnie Africa Graffitis, chaque Congolais détient une parcelle de l'histoire du pays pour avoir été témoin à quelque niveau que ce soit de notre histoire. Les témoignages de tout un chacun sont importants pour que nous écrivions l'histoire du Congo vécue par les Congolais.

« Kinouani Bar » : le berceau de la Sape au Congo

En ouvrant la soirée, il a fait un aperçu général de l'histoire du Congo, des différents régimes politiques à l'éveil culturel en passant par le symbole identitaire actuel des Congolais : la Société des ambassadeurs et personnes élégantes (Sape). Une évocation revue et corrigée par Kazis Kinouani, artiste musicien ex-gloire du groupe Les Cheveux crépus qui a retracé, en témoin oculaire et en quelques lignes, la véritable histoire de la Sape. Selon lui, cette histoire de la Sape commence en 1956 au Kinouani Bar à Bacongo avec comme précurseurs Bidzou-

kouta, Demapart, Molinar, Nkounka Célestin, etc. L'habit prisé à l'époque était le blouson réversible. Aussi, a-t-il rappelé en guise d'anecdote, que toutes les vestes de l'époque avaient comme doublure la toile de jute communément appelée ngoto que les tailleurs extirpaient des cartons de poisson salé importés ! Molinar fut le premier Congolais à avoir apporté la veste cintrée à Brazzaville, une mode qu'il a créée à Paris lors de son séjour dans la capitale française. Plusieurs autres aspects de l'his-



Nestor Mabiala, directeur de la compagnie Africa Graffitis. (© DR)

toire congolaise ont également été évoqués au cours de cette soirée agrémentée par l'artiste musicien Kaly Djatou, qui a chanté en trio avec Kazis Kinouani et Maxime Kibongui, deux doyens des Cheveux crépus dans les années 1960-1970 avec Jacques Loubelo, Mounin-

guissa Rémy, Massamba de Coster, etc.

Interprétant les grands classiques de la musique congolaise comme Nsagu za ya copa d'Antoine Mundanda, Munua wu dia ngombé de Franklin Boukaka, Welé, Soulard ou Ancien Combattant de Zao, Kaly Djatou, qui vient de faire récemment avec Philippe Sita un tabac au Palais des congrès à Brazzaville, a rappelé bien des souvenirs au public resté nostalgique de cette musique d'autrefois qu'on écoutait avec enthousiasme et plaisir.

Dans un numéro humoristique, le comédien Ebakata a fait rire le public avec des saynètes comme J'ai fréquenté avec tous les présidents du Congo, Les Toilettes impudiques, etc. Pour une première expérience, la compagnie de conte Africa Graffitis a réussi son pari, celui de réunir les Congolais pour une évocation de leur histoire cinquante-trois ans après. Une expérience qu'elle va renouveler prochainement par devoir de mémoire.

Hervé-Brice Mampouya

KOUILOU

Hinda organise des jeux socioculturels pour les jeunes

En rapport avec la fête nationale du Congo, Élisabeth Mangoko, maire de la communauté urbaine de Hinda, a organisé des jeux et concours à caractère socioculturel mettant en compétition des jeunes de la localité.



Trois jeunes gourmands en pleine compétition. (© DR)

Il s'agissait de distinguer parmi les jeunes en compétition le plus gourmand (celui qui mange le plus), le meilleur grimpeur, celui qui a le plus d'équilibre physique, le plus habile en ayant les yeux bandés, etc. S'expliquant sur l'intérêt de ces jeux à l'endroit de la jeunesse et sur l'effort gouvernemental pour le développement de la communauté urbaine de Hinda, Élisabeth Mangoko et la députée de la localité, Véronique Loembhet, ont indiqué que l'idée consistait à susciter la fraternité entre les jeunes, à leur faire découvrir les jeux des années passées et au-delà, à susciter chez ces jeunes des valeurs nobles. « Ces jeux traduisent l'esprit de lutte, de persévérance, d'effort et de confiance en soi et aux autres. », a déclaré Élisabeth Mangoko. L'initiative a été bien appréciée par les responsables des quar-

tiers de Hinda. Ils ont souhaité que soient engagées d'autres initiatives tels que des travaux d'adressage de la ville, de salubrité afin d'utiliser les jeunes dans diverses tâches. « C'est à travers l'initiation des jeunes aux jeux socioculturels et d'autres activités économiques que Mme le maire pourra faire passer un jour la communauté urbaine de Hinda de la précommune en une commune à part entière. » Une dizaine de jeunes se sont distingués dans les différents jeux marqués par la remise de prix et divers gadgets. Notons que ces jeux se sont déroulés en présence des autorités civiles et militaires de la communauté urbaine de Hinda. Hinda, localité située dans le département du Kouilou, est séparée d'environ 27 kilomètres de la ville de Pointe-Noire.

Séverin Ibara

CHANGEMENT DE NOM

Mademoiselle Mayoulou Otoungou Murielle Alice prie toutes personnes étant en possession de son passeport N° A0400622 perdu, de bien vouloir contacter les membres suivants :

06 950 02 22/ 05 589 48 31 / 05 618 59 14/ 06 635 58 37

MÉDECIN VEND



Un échographe portable noir et blanc d'occasion équipé d'une sonde convexe 2.5- 5 Mhz
 Prix de cession 1.500.000 FCFA (sans chariot et sans imprimante)
 Renseignement au 06 676 76 11

ASSURANCES GÉNÉRALES DU CONGO

A.G.C.SA WWW.AGCCONGO.COM

RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER

CONCERTATIONS NATIONALES

Les préparatifs avancent à pas de géant

Les conclusions du groupe de contact, censées permettre d'avoir une idée sur le déroulement des travaux, devront baliser la voie pour l'ouverture imminente des assises attendues dans les prochaines semaines.



Évariste Boshab

La dynamique des concertations nationales poursuit son petit bonhomme de chemin. Chaque jour qui passe, un élément nouveau vient s'ajouter aux acquis déjà engrangés de sorte qu'aujourd'hui, l'ouverture solennelle des travaux est imminente. Presque la quasi-totalité des acteurs politiques et sociaux ont traversé le fleuve pour conférer avec le facilitateur potentiel, le président Denis Sassou N'Guesso dont la qualité de médiateur met tout le monde d'accord. En interne, un grand pas vient d'être franchi avec la constitution de la commission préparatoire paritaire composé d'une trentaine des membres is-

sus de la majorité, de l'opposition et de la société civile. C'est le 19 août que cette structure était censée présenter les conclusions de ses travaux au présidium des concertations nationales.

Cogérée par Thomas Luhaka (op-



Thomas Luhaka

position) et Évariste Boshab (majorité présidentielle) en qualité de modérateurs, ce comité préparatoire ou groupe de contact est depuis 72 heures de son installation à pied d'œuvre. Il est attendu de cet organe des propositions concrètes en rapport avec le règlement intérieur, l'ordre du jour et le nombre des participants aux concertations nationales. Il s'est agi pour le tandem Thomas Luhaka-Évariste Boshab de dégager un consensus autour de ces questions dont le mode de décisions avec, à la clé, des amendements à apporter aux cinq thématiques retenues par le présidium. Au dépôt des conclusions du comité prépa-

ratoire suivra la convocation d'une plénière « pour écouter les parties aux travaux afin d'en avoir une idée nette du déroulement des travaux », précisent des sources proches du présidium. Au préalable, Léon Kengo et Aubin Minaku vont s'accorder quelques jours afin de s'imprégner des propositions et amendements découlant des conclusions du comité préparatoire avant leur présentation au président de la République. Ce n'est qu'à l'issue de ces différentes étapes que le présidium pourra fixer la date de l'ouverture solennelle des travaux, apprend-on.

Entre-temps, des voix ne cessent de s'élever pour dénoncer la marginalisation forcées de certaines forces sociopolitiques de la commission préparatoire des concertations nationales.

Plusieurs regroupements politiques et associatifs se disent exclus à l'instar de la société civile du peuple regroupant cent cinquante organisations.

Dans la foulée, des associations des enfants des pionniers de l'indépendance, des anciens de Léopoldville, des albinos, des personnes vivant avec handicap, des pygmées autochtones, des vendeurs, des chauffeurs, etc. tiennent également à prendre part à ces assises qui risquent de ne concerner qu'une portion des Congolais.

Alain Diasso

COMMISSION PRÉPARATOIRE PARITAIRE

Une clique d'opposants dénoncent un choix sélectif

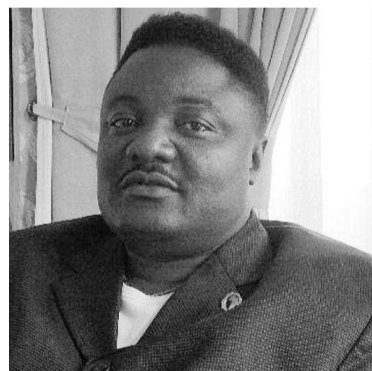
Des critères rigides seraient appliqués sur certains opposants réputés pour leur bagout en vue de leur mise à l'écart au profit de ceux considérés comme malléables.

Dans l'opposition, c'est un peu le branle-bas après la mise sur pied de la commission préparatoire paritaire des concertations nationales, autrement appelée groupe de contact.

Plus le temps s'égrène et que l'ouverture des travaux devient imminente, les opposants paraissent avoir perdu toute quiétude. Les uns et les autres militent pour leur participation à ces assises dans l'optique de signer leur retour aux affaires après plusieurs années de galère.

Ainsi voit-on ressurgir sur la scène politique plusieurs têtes couronnées de l'opposition qui trouvent là une occasion propice pour se remettre politiquement en selle. Mis à part quelques extrémistes tels que l'Union pour la nation (UNC) ainsi que l'UDPS et leurs alliés, la plupart d'opposants au régime Kabila sont bel et bien partie prenante au processus. D'où la bataille qui a cours pour figurer dans le comité préparatoire paritaire composé d'une trentaine des membres issus des partis politiques, de la société civile, des institutions publiques et de la

diaspora. Les José Makila, Efole, Ingele Ifoto, Lisanga Bonganga, Bofassa Djema, Ruberwa, Mulungula, Kamanda, Clément Kanku et autres affichent de plus en plus un enthousiasme qui tranche avec leurs réserves du départ à partici-



per aux dites concertations. Pendant ce temps, d'autres opposants se sont vus empêchés samedi d'accéder à la salle de banquet où se tenait la première réunion de la commission préparatoire paritaire. Au nombre de ceux-ci, Joseph Olenghankoy, président national des Fonos (Forces novatrices pour l'union et la solidarité) qui évoque la politique de deux poids deux mesures appliquée par le présidium pour justifier son refoulement. D'autres à l'instar de Jean Baptiste Bomanza dénoncent un critère d'équilibre régional mis en place pour écarter certains opposants réputés pour leur grande gueule. Ce qui est na-

vant dans tout ceci, fait-on remarquer dans certains milieux de l'opposition, est que le présidium aurait opéré des choix arbitraires en tamisant parmi les opposants ayant participé au dernier conclave de Limete pour ne garder que les plus malléables.

Toute cette démarche visant à atomiser l'opposition à la veille des concertations nationales précéderait, d'après certaines indiscretions, du schéma Kengo. Ce dernier, apprend-on, aurait déjà porté son dévolu sur certains opposants parmi ses proches à qui il aurait fait miroiter la perspective de figurer au gouvernement d'union national qui se profile à l'horizon. Intervenant sur une chaîne de radio locale, Émery Okundji, membre des Fonos, considère le fameux comité préparatoire paritaire comme un club d'amis et doute de la volonté de parvenir à une cohésion nationale dans le chef du présidium au regard des actions jusque-là posées. Plus que jamais, l'opposition est divisée par rapport à ces assises avec, d'un côté, ceux qui ont renoncé à leurs préalables au profit de leur participation à ce forum national et, de l'autre, ceux qui ont préféré se mettre hors course en s'en tenant à la satisfaction de leurs revendications.

A.D.

MARCHÉS PUBLICS

Seulement trois institutions en règle de procédures

Trois institutions n'ont pas communiqué les dossiers des marchés, tandis que vingt-sept autres ont violé les dispositions réglementaires et institutionnelles.

Le cabinet Grant Thornton Sénégal, audit et conseil, a réalisé sur demande de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) un audit pour vérifier la conformité du processus de passation et d'exécution des marchés publics en RDC. Dans un rapport publié dans le site de l'ARMP, ce cabinet est arrivé à la conclusion selon laquelle la quasi-totalité des marchés publics, conclus pendant la période du 28 octobre 2010 au 31 décembre 2011, n'ont pas respecté le processus de passation et d'exécution des marchés publics en RDC. Il ressort de ce rapport que seules trois institutions sur les trente-trois auditées respectent les procédures des marchés publics. Il s'agit de la Cour suprême de justice, le ministère de la Santé publique et celui de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel. Ensuite suivent sur la liste le cabinet du Premier ministre, le ministère du Genre, famille et enfant ainsi que celui de l'urbanisme et habitat qui n'ont pas communiqué les dossiers de marchés. En conséquence, des rapports de carence ont été établis à cet effet.

Cependant, l'ARMP énumère également parmi les vingt-sept autres institutions, celles qui ont gravement violé les dispositions réglementaires et institutionnelles. Il cite le Bureau central de

coordination, la cellule des infrastructures, la Congolaise des hydrocarbures (Cohydro) et l'inspection de la Police nationale congolaise et plusieurs autres ministères.

Les autorités sous informés sur les procédures

Dans ce document, des accusations sont portées à l'endroit des autorités contractantes de la commande publique, des personnes habilitées à signer au nom de l'État congolais, un contrat de prestation de service ou de fourniture avec une tierce partie. Car des insuffisances sont constatées dans le chef de ces autorités en matière de procédure de passation et d'exécution des marchés, des défaillances dans l'archivage des dossiers, des données statistiques non fiables, des lenteurs importantes dans la mise en valeur des projets, des dépenses effectuées en dehors des procédures et l'incapacité de certains acteurs œuvrant dans le système de passation des marchés. En outre, certains responsables procèdent même aux paiements des travaux exécutés avant que les services rendus ne soient certifiés. Cette étude a porté sur un échantillon de deux cent cinquante-cinq marchés conclus pour près de sept cent cinquante millions de dollars américains. Cependant, d'octobre 2010 à décembre 2011, neuf cent cinquante-six marchés ont été conclus pour une valeur de plus de sept cent quatre-vingt-huit millions de dollars américains.

Gypsie Oïssa Tambwe

FORMATION

Troisième session du cours international de paludologie

Organisé par la faculté de médecine de l'Université de Kinshasa avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ce séminaire de six semaines vise à renforcer les capacités des acteurs dans la lutte contre le paludisme qui constitue un problème de santé publique.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire, Bonaventure Chelo, a ouvert cette session du cours international de paludologie, le 19 août, dans la salle de conférence du centre catholique Nganda.

Pour lui, durant six semaines, les praticiens de terrain vont côtoyer les éminents professeurs, détenteurs du savoir en la matière. Les exercices de terrain ainsi que les apports des experts internationaux vont permettre d'améliorer encore le contact que nous voulons cordial et sincère.

C'est la raison pour laquelle il appelle à l'assiduité des participants, à l'engagement des facilitateurs et la disponibilité des encadreurs « pour obtenir encore plus que ce qui est attendu par la plupart de nous : éradiquer cette maladie qui nous harcèle et nous guette tous ».

De son côté, le directeur adjoint du ministre de la Santé publique, le Dr Faustin Chenge, pense que cette formation s'inscrit dans le cadre du renforcement des compétences techniques et managériales des ac-

teurs sur les stratégies et les outils disponibles pour une nouvelle mise à échelle des interventions de lutte antipaludique. Durant six semaines, ajoute-t-il en s'adressant aux participants, vous serez davantage informés sur les stratégies de prise en charge des cas de paludisme, aux mesures préventives, à la lutte anti vectorielle, à la communication pour le changement de comportement, à la planification de la lutte, à l'approche épidémiologique du paludisme sans oublier la recherche opérationnelle et le partenariat dans la lutte contre cette maladie endémique. De son côté, le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé, le Dr Joseph Cabore, laisse entendre que la malaria ou le paludisme demeure une préoccupation de premier ordre pour les individus, les ménages et les communautés. Mais la lutte contre cette maladie fait face à plusieurs facteurs dont l'insuffisance de ressources humaines, la faiblesse des systèmes d'approvisionnement, l'accès limité des populations au diagnostic... Pour réussir la lutte contre le paludisme, il faut des ressources humaines suffisantes aussi bien en qualité qu'en quantité, motivées et disponibles. Et cette formation en paludologie s'inscrit dans cette optique, a indiqué le Dr Joseph Cabore.

Aline Nzuzi

JOURNÉE MONDIALE DE L'AIDE HUMANITAIRE

La RDC a avant tout besoin de paix

La conviction des victimes de la crise a été partagée par des travailleurs humanitaires et le gouvernement congolais.

Dans une déclaration conjointe du 19 août, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'aide humanitaire, le ministère des Affaires sociales, action humanitaire et solidarité nationale, Charles Naweji et le coordonnateur de l'action humanitaire en RDC, Moustapha Soumaré, ont noté que la RDC a avant tout besoin de paix. Pour eux, « sans la paix, il serait illusoire d'envisager les possibilités de mettre un terme aux souffrances des familles déracinées, à celles des enfants qui ne vont plus à l'école et ont perdu leurs amis, aux centaines de personnes déplacées de trouver une relative sécurité ». L'occasion a également permis de réitérer la conviction du gouvernement de la République, par le biais du Ministère en charge des Affaires sociales, action humanitaire et solidarité nationale, qui s'est joint à l'ensemble de la communauté internationale, que « la souffrance de tout individu où qu'il se trouve attend la solidarité de tous ».



Cela a également permis de souligner l'engagement des humanitaires en RDC. Cette année, ont noté les signataires de la déclaration, la grande famille de la communauté humanitaire a décidé de tenter de répondre à la question « de quoi le monde a-t-il le plus besoin? ». « Une question difficile à répondre à l'échelle mondiale, mais nous, acteurs humanitaires travaillant en RDC, avons une réponse, vis-

à-vis de la crise humanitaire qui n'a que trop duré dans le pays », ont-ils rassuré. La déclaration a noté qu'une paix durable en RDC est une construction commune. À l'en croire, la communauté humanitaire contribue à la paix en étant présente aux côtés des plus démunis. « Ils méritent notre respect et notre reconnaissance », est-il recommandé. Pour les signataires de la déclaration, de la province

Distribution des vivres à la population orientale au Katanga, des milliers de tonnes de nourriture et de médicaments sont distribués. Aussi est-il mentionné des centres médicaux qui sont érigés d'urgence pour assister femmes enceintes et allaitantes, des forages d'eau potable qui sont creusés, des kits scolaires d'urgence qui sont fournis à des milliers d'enfants, des programmes de relèvement précoce qui sont mis en place pour des

familles dès que la situation se stabilise. « Toutes ces activités et bien d'autres visent à sauver des vies, à préserver la dignité des bénéficiaires et susciter un espoir pour une vie plus prospère et paisible. Les agences et organismes humanitaires le font dans le respect des principes humanitaires et continueront à le faire aussi longtemps que la RDC et ses populations en auront besoin », ont rassuré Charles Naweji et Moustapha Soumaré. Cette célébration a également été une occasion de rendre hommage à ceux qui, chaque jour, font face au danger pour aider des millions de personnes vulnérables. « En cette journée, nous tenons à saluer tous les travailleurs humanitaires, autant ceux opérant sous les projecteurs des médias à Goma que ceux qui oeuvrent dans les hameaux les plus reculés. Nous les remercions pour leur dévouement et sacrifice-parfois au prix de leurs vies-pour porter assistance aux Congolais dans le besoin », ont appuyé le ministère des Affaires sociales, action humanitaire et solidarité nationale et le coordonnateur de l'action humanitaire en RDC.

Lucien Dianzenza

DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Maïck Lukadi plaide pour une loi protectrice

Le président de l'Assistance aux personnes vulnérables et enfants du Congo (Apvec-ONGD), Maïck Lukadi, a évoqué des intimidations, des arrestations, des assassinats et autres traitements cruels que subissent ces activistes chaque jour.

Maïck Lukadi a pris fait et cause, le 16 août, pour une protection juridique des défenseurs des droits de l'homme (DDH). À l'en croire, le vote d'une loi par l'Assemblée nationale et sa publication permettront de mettre fin aux différentes entraves posées dans l'exercice de la mission dévolue à ces activistes et contribueront à la consolidation de la démocratie. Cet activiste a également insisté sur le respect, par la RDC, de tous les textes nationaux et internationaux en matière de droits de l'homme auxquels elle a souscrit.

Dans cet exercice, le président de l'Apvec-ONGD a dénoncé des intimidations et autres pratiques imposées

aux membres de cette ONG et autres défenseurs des DDH par des personnes qui se réclameraient des services de sécurité. À l'en croire, ces derniers les empêcheraient de remplir correctement leur mission. « Notre association s'est assigné comme mission de protéger toute personne, sans distinction de race, de religion ou de nationalité. Et nous nous investissons à protéger des personnes vulnérables », a-t-il rappelé. Dans les faits dénoncés, le président de l'Apvec-ONGD a noté qu'il avait été personnellement arrêté, inquiété et intimidé le 16 juillet par un groupe d'agents de ces dits services, au niveau de la première rue, dans la commune de Limete. « Ces policiers m'ont taxé d'un élément gênant dans le fonctionnement de leurs activités sur terrain. Ils m'ont fait remarquer qu'ils m'observaient depuis longtemps dans leur champ d'activités. Avant de me relâcher, ils m'ont intimé l'ordre de cesser d'exercer

comme défenseur des droits de l'homme », a indiqué Maïck Lukadi. Il a été indiqué que le président de cette ONG a également été interpellé au mois de février vers dix-neuf heures au niveau de la station d'essence située sur l'avenue de l'Enseignement, au Pont Cabu. Ces agents l'auraient gardé pendant près d'une heure trente pour le relâcher avec les mêmes recommandations d'arrêter de déranger le déroulement de leur mission. Un autre membre de cette ONG, Patrick Ntete Mansanga, avait été enlevé au mois de janvier aux environs de vingt-deux heures aux alentours de l'Université pédagogique nationale à Ngaliema.

Pour le président de l'Apvec-ONGD, ces cas qui s'ajoutent à d'autres encore, dont les morts et des emprisonnements, constituent des preuves suffisantes sur la situation des DDH et leur mission en RDC.

Lucien Dianzenza

AGRICULTURE

Forte capacité de nuisance de pesticides périmés

Le stock estimé à 50 000 tonnes expose particulièrement la région d'Afrique subsaharienne à une menace d'une ampleur insoupçonnée tant les résidus provoquent des cancers, des allergies, des troubles de la reproduction, des lésions du système nerveux et les dérèglements immunitaires signalés dans plusieurs pays en développement dont certains parmi eux ont bénéficié d'un programme d'élimination de ces produits polluants. Selon les précisions de la Banque mondiale (BM), le programme en question baptisé «Programme d'élimination des stocks de pesticides» (ASP) n'a permis à ce jour que d'évacuer 3310 tonnes de produits chimiques et de

sol contaminé dans 897 sites. En effet, ces opérations financées à hauteur de 25 millions de dollars américains par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont pu être menées en 2005 pour éliminer des stocks en Afrique du Sud, en Éthiopie, au Mali, en Tanzanie et en Tunisie.

Le danger est tout établi et les effets de plus en plus désastreux, à en croire les cas signalés dans les écoles : troubles respiratoires, maux de tête et diverses maladies à cause de la forte odeur des produits chimiques toxiques. La crainte se justifie avec le nombre de plus en plus important de pays en développement qui importent les pes-

ticides dans le but d'augmenter leur production agricole et de lutter contre les maladies vectorielles dont le paludisme.

Après un certain temps, ces produits polluants ne peuvent plus être utilisés et deviennent une menace tant pour l'environnement que pour la santé de l'homme. À son actif, le programme ASP a permis de vider des dizaines d'entrepôts. En Éthiopie, on a évacué 450 tonnes de pesticides. Au cours des quinze dernières années, les efforts ont abouti à l'élimination de 2500 tonnes de pesticides périmés et 1000 tonnes de sol contaminé sur plus de 1100 sites.

Laurent Essolomwa

DIOCÈSE DE LOLO

Abbé Roger Mangambu plaide pour l'amélioration des conditions de vie

Situé dans la province ecclésiastique de Mbandaka, le diocèse de Lolo qui compte plus de deux cent mille habitants semble être oublié et abandonné de tous au regard de la précarité de vie de la population.

Dans un communiqué de presse sous forme d'un plaidoyer, le coordonnateur du Bureau diocésain de Caritas développement de Lolo, l'abbé Roger Mangambu, vient de lancer un SOS pour que ce coin de la République devienne viable. Il décrit dans ce communiqué le calvaire des habitants de son diocèse: « Malgré la multiplicité des produits agricoles, notre population reste pauvre. L'habitat est mal construit et sous-équipé, l'habillement et l'alimentation sont vraiment sommaires. Le transport des personnes et l'évacuation des produits agricoles se font par voies terrestres et fluviales. Cependant, toutes ces voies de communication sont défectueuses. Situé à 67 km de Bumba, le diocèse de Lolo est sans couverture téléphonique. »

Dans son plaidoyer intitulé «Le diocèse de Lolo : un diocèse oublié et abandonné», l'abbé Roger Mangambu fait savoir que ce diocèse enclavé ne compte aucun centre administratif important. L'activité économique de la région est désarticulée. « On y trouve un taux de chômage très élevé alors que son étendue verte offre d'énormes potentialités et possibilités de devenir un pôle de développement au bénéfice de cette population », déplore-t-il.

L'éducation n'est pas bien assurée par manque d'écoles. Les quelques écoles qui existent sont

dans un état de destruction déplorable. « Pour une population estimée à plus de 200.000 habitants, il n'y a que treize écoles secondaires catholiques qui sont peu viables, une cinquantaine d'écoles primaires et quatre écoles maternelles. Toutefois, leur organisation matérielle reste très déficiente : manque de bancs, portes et fenêtres cassées, salles de classes sans tableaux noirs adéquats, toitures trouées ou tout simplement nues avec des salles de classes peu peuplées. La plupart des cas, quand il menace de pleuvoir, les enfants sont tout simplement renvoyés à la maison », a-t-il continué.

La situation sanitaire est aussi au rouge. Le diocèse de Lolo, sur le plan des infrastructures sanitaires et hospitalières, n'a qu'un hôpital qui fort heureusement bénéficie de façon sporadique de l'aide du Projet d'appui et de réhabilitation du secteur de la santé en médicaments, matériels et en personnel. À part l'hôpital, il y a aussi quelques centres de santé éparpillés à travers le diocèse aussi appuyés par Parss, mais qui sont sous équipés. Le diocèse de lolo, puisque éloigné des centres administratifs, n'est pas connu et n'attire même pas les investisseurs. aucun projet important n'a encore vu le jour à lolo. Face à ce tableau, l'appel est lancé aussi bien au gouvernement qu'aux institutions de développement pour contribuer au développement de ce diocèse qui se meurt. Car, de l'avis de l'Abbé Roger, « le diocèse de lolo n'est pas seulement à genoux mais par terre ».

Aline Nzuzi

PARUTION

Un manuel pédagogique de Beaujolais Bofoya Komba

Préfacé par le conseiller principal à la primature, Jean-Baptiste Ntagoma Kushinganine, l'ouvrage du professeur des sciences économiques et de gestion intitulé «Économie politique, cours et exercices résolus» est sorti chez L'Harmattan RDC.

Écrit en 364 pages, «Économie politique, cours et exercices résolus» se révèle un manuel pédagogique qui s'emploie à la description des « nouvelles théories économiques dans leur conjoncture actuelle, caractérisée par une pluralité de discours exigeant un choix sévère », nous renseigne l'éditeur. Ce, en «recourant à l'histoire, aux mathématiques et à l'algèbre », précise-t-il. Les exercices proposés dans la nouvelle publication de Beaujolais Bofoya « illus-

trent les pistes de solutions à prendre pour des questions économiques se posant en société ». Le caractère pédagogique du livre est d'autant plus perceptible que les solutions aux exercices sont indiquées à chaque étape du développement théorique. Ce, de façon à permettre une bonne assimilation du lecteur. De la sorte, il lui sera plus aisé de retenir les concepts et techniques mais aussi de procéder au contrôle personnel de ses connaissances. «Économie politique, cours et exercices résolus», nous affirme la quatrième de couverture, a l'avantage de se constituer en complément valable aux analyses approximatives offertes dans la plupart des autres manuels du genre. En effet, souligne-t-on encore, le nouveau livre, « contrairement à l'approche



ÉCONOMIE POLITIQUE

Cours et exercices résolus

Préface de Jean-Baptiste NTAGOMA KUSHINGANINE

L'Harmattan RDC

graphique et verbale utilisée dans beaucoup d'ouvrages d'économie politique, apporte une précieuse contribution en utilisant l'outil

mathématique avec beaucoup d'à-propos ». Dès lors, « cette approche garantit la rigueur de l'analyse et c'est, sans doute, la solution la mieux adaptée à la réceptivité des étudiants en sciences économiques ». Et « les problèmes économiques étant des problèmes de choix optimaux, l'intérêt réel de l'analyse économique réside dans la résolution quantitative de ces problèmes en faisant bon usage de l'algèbre et des calculs mathématiques ».

Note biographique

Il convient de signaler que Beaujolais Bofoya Komba est professeur à l'Université de Kinshasa. Du reste, il enseigne également dans plusieurs autres institutions d'enseignement universitaire et supérieur du pays. Il n'en est pas à sa première publication car bien

d'autres ouvrages ont précédé «Économie politique, cours et exercices résolus». Parmi ceux-ci figure «Statistiques pour économistes» et «Modèles macroéconomiques» publiés en 2010 ainsi que «Finances publiques approfondies» sorti en 2011. Outre ses charges professorales, Beaujolais Bofoya assume les charges de consultant dans certaines institutions internationales dont la Banque mondiale, le Fonds européen de développement, ou encore Bricks International. Et ce n'est pas tout car, après avoir été plusieurs fois conseillers dans différents ministères des gouvernements locaux, pour l'heure, il est conseiller principal ou senior advisor du Premier ministre en charge du collège Économie, finances et budget.

Nioni Masela

CHAN 2014

Les Léopards locaux préparent le match contre le Cameroun

La sélection nationale composée des joueurs évoluant au pays doit passer par le barrage pour prétendre à la participation à la phase finale du Championnat



Les Léopards locaux de la RDC

d'Afrique des Nations (Chan). Battu par le Congo Brazzaville, le vainqueur de la première édition de ce tournoi africain en 2009 s'oppose donc au Cameroun qui a été battu par le Gabon. La sélection A' de football de la RDC est en pleine préparation de la double confrontation avec le Cameroun, en barrage pour la qualification de la phase finale de la 3^e édition du Chan 2014 en Afrique du Sud. Les poulains du sélectionneur Santos Muitubile ont battu, le 18 août, au stade des Martyrs la sélection des joueurs des clubs évoluant au championnat de l'Entente provinciale de football de Kinshasa (Epfkin). L'unique but de la partie a été l'oeuvre de Kabamba Mukundji de Sanga Balende dès la 6^e minute de jeu sur un service du latéral Ebunga Simbi. Notons que vingt sur vingt-six joueurs convoqués par Santos Muitubile ont été présents au cours de ce match. Les joueurs de Mazembe ont manqué à l'appel, retenus en club engagé en Coupe de la Confédération, notamment Joël Kimwaki, Jean Kasusula, Éric Bokanga et Patrick Ilongo Ngasanya (blessés). Les deux autres absents de la liste de Santos Muitubile sont Emmanuel Ngudikama dit Kila de V.Club (blessé) et Djo Issama Mpeko également de V.Club. Sauf imprévu, les Léopards locaux rd-congolais quittent Kinshasa le 21 août pour Yaoundé, où elle affrontera, le 25 août au stade Amadou Ahidjo, les Lions indomptables du Cameroun. Le match retour se jouera le 30 août au stade TP Mazembe de Lubumbashi. Le vainqueur de la double rencontre entre les deux pays sera la troisième équipe de l'Afrique centrale qualifiée pour le troisième Chan en Afrique du Sud. Bourreaux respectivement de la RDC et du Cameroun, le Congo Brazzaville et le Gabon ont déjà composé leurs tickets pour le tournoi en terre sud-africaine. Vainqueur de la première édition du Chan en 2009 en Côte d'Ivoire et quart-finaliste de la deuxième édition en 2011, la RDC doit aujourd'hui passer par le barrage pour espérer une présence en Afrique du Sud. L'on se rendrait ainsi compte de la rétrograde position congolaise à l'échelle africaine.

Martin Enyimo

MUSIQUE CHRÉTIENNE

Thierry T'Shaka de Kolwezi rend hommage à Alain Moloto

Le chantre a représenté les musiciens de la ville minière du Katanga aux obsèques d'Alain Moloto à Kinshasa. Et il s'est confié aux Dépêches de Brazzaville.

«Le décès du chantre Alain Moloto du Groupe adorons l'Éternel (GAEL) laisse un vide dans le cœur des chrétiens congolais». Ces mots sont ceux de Thierry T'Shaka, chantre et président de l'Union des chrétiens musiciens dans le monde (UCMM) de Kolwezi au Katanga. Il avait tenu à rendre un dernier hommage à Alain Moloto à Kinshasa au nom des musiciens de la ville minière katangaise. « Je retiens d'Alain Moloto qu'il a été premièrement un révolutionnaire dans le registre de l'adoration. Car en l'écoutant parler et chanter ses textes, on est instamment appelé à changer sa manière de faire les choses si l'on a la semence de Dieu en soi. Alain Moloto a ensuite été, pour moi, un père de l'adoration parce que c'est franchement à travers lui qu'on a appris les rudiments et les mots d'amour envers Jésus Christ. La

vraie paternité selon les Hébreux, c'est la semence, et nous avons en nous la semence de cet homme de Dieu et nous croyons que cela va germer après son départ. Enfin, Moloto a été un instrument que Dieu a puissamment utilisé pour la restauration de l'adoration dans l'Église corps du Christ de la RDC. Dans 80 % des cultes rendus à l'Éternel dans nos églises, on ne manque pas de recourir aux cantiques de ce serviteur que Dieu vient de rappeler à lui », a déclaré Thierry T'Shaka. Et il a noté qu'un hommage mérité lui a été rendu avec ces obsèques grandioses mais dans le respect et la dignité de la parole de Dieu. L'UCMM va organiser une grande célébration en hommage à Alain Moloto au stade de Kolwezi, a-t-il dit.

À propos de la situation de la musique chrétienne dans la ville minière, Thierry T'Shaka a épinglé les difficultés : « L'émergence des talents chrétiens en musique est étouffée par manque de soutien d'abord des pasteurs de la ville ; ensuite, le public semble être

moins intéressé à la musique chrétienne locale, se contentant des chansons des musiciens chrétiens de Kinshasa et d'ailleurs ; enfin, les mécènes ou sponsors sont littéralement inexistantes pour soutenir la musique chrétienne locale ». Il a aussi dénoncé l'attitude des musiciens chrétiens locaux : « Ils se prennent pour des leaders de groupes musicaux chrétiens et sont pressés d'entrer au studio d'enregistrement, en dépit du manque de travail artistique ». Cependant, a-t-il souligné, Kolwezi est un vivier des talents en musique chrétien.

Thierry T'Shaka chante depuis sa tendre enfance : « Déjà à 6 ans, je chantais la voix ténor qui porte, dans une chorale de l'école du dimanche d'une église méthodiste unie de Kolwezi. Ensuite, j'ai intégré la chorale Jeunesse pour Christ de l'Église méthodiste unie ». En 1996, il a débuté une carrière solo (chant et piano), avant de former son premier groupe, Holy Music, en 1997. Après le départ des musiciens pour raison d'études et changement de milieu, il a créé un autre groupe, Trompettes des adorateurs, en 2006, avec une quinzaine des musiciens. « Yesu Mwindu » est son premier opus en 2011, enregistré à Nairobi. On y retrouve six titres : « Namela bonzambe », « Yesu mwinda », « Mon cœur », « Lieu sacré », « Je ne crains rien » et « Eza likambo ya tango ». Thierry T'Shaka a obtenu le prix de la révélation en 2008 au Festival Nzenze de Dede Mopasa. C'est en 2009 qu'il a mis en place l'UCMM avec la mission de mener des campagnes directement au niveau de ces personnes qui peuvent propulser la musique chrétienne de Kolwezi.



Le chantre Thierry T'Shaka

M.E.

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Allemagne, 3^e journée, 2^e division

Francky Sembolo, remplaçant au coup d'envoi, est entré en jeu à la 63^e minute du match nul concédé par l'Arminia Bielefeld face à Paderborn (3-3). Lors de son apparition, Bielefeld était mené 1-2. Avec 4 points en 3 matchs, Bielefeld monte à la 11^e place du classement.

Allemagne, 4^e journée, 3^e division

Sans Pitchou Mouaya, absent, Hallescher s'incline à Kiel (0-1). Et est plus que jamais lanterne rouge avec un zéro pointé. En retard dans sa préparation estivale, en raison d'une blessure contractée en juillet, Bernard Itoua n'était pas dans le groupe d'Elversberg, contraint au nul à domicile par les Stuttgart Kickers (1-1). Dans la semaine, il a par contre joué avec la réserve lors de la victoire face au SV Rossbach (3-0).

Angleterre, 1^{re} journée, 1^{re} division

Stoke City et Steven N'Zonzi, titulaire et averti à la 44^e, s'inclinent sur le terrain de Liverpool (0-1).

Angleterre, 3^e journée, 3^e division

Sans Amine Linganzi, forfait après la blessure contractée en sélection face à la Tunisie, Gillingham partage les points avec Brentford (1-1). Une nouvelle contreperformance à domicile qui permet toutefois au club du Kent, situé à quelques 60 kilomètres de Londres, de glaner son premier point de la saison. Enfin...

Arménie, 2^e journée, 1^{re} division

Pato Ngavouka, titulaire, et le FC Ulisses s'inclinent sur le terrain de Banants (1-2). Ulisses compte un point en deux rencontres.

Autriche, 6^e journée, 2^e division

Remplaçant, Juhvel Tsoumou est entré à la 43^e minute du match disputé par Hartberg à Anif (0-3). Dès la reprise, Hartberg concédait l'ouverture du score, avant de s'effondrer aux 76^e et 81^e. Avec 11 points en 6 matchs, Hartberg est 3^e, à quatre longueurs du leader, Anif.

Belgique, 4^e journée, 1^{re} division

Première défaite de la saison pour Charleroi, qui s'incline à domicile face à Courtrai (1-2). Titulaire, Francis Nganga a apporté son écot dans le secteur offensif avec des déboulés conclus par de bons centres aux 11^e, 12^e, 22^e et 41^e. Dans les rangs de Courtrai, Blanslet Koussalouka n'était pas retenu dans le groupe.

Ecosse, 3^e journée, 1^{re} division

Première titularisation de la saison pour Steven Mouyokolo, aligné en défense centrale lors de la victoire du Celtic Glasgow sur le terrain d'Aberdeen (2-0). Le Celtic compte six points en deux matchs et une rencontre en retard à jouer face Saint-Mirren.

Estonie, 23^e journée, 1^{re} division

Kalju et Allan Kimbaloula s'imposent à Flora (3-0) et conservent la tête du championnat en attendant le résultat de Levadia, qui compte le même nombre de points pour un match de moins. Titulaire, Kimbaloula est à l'origine du deuxième but puis a été remplacé à la 85^e.

Sans Prêche Mboundou, absent, Tammeka ne peut faire mieux qu'un match nul sur le terrain de la lanterne rouge, Kuressaare (0-0). Tammeka est 6^e sur 10 avec 24 points.

République tchèque, 5^e journée, 1^{re} division

Remplaçant au coup d'envoi, Dzon Delarge est entré à la 75^e minute de la victoire du Slovan Liberec chez le Zbrojovka Brno (1-0). Le Slovan est 3^e avec 12 points.

Roumanie, 5^e journée, 1^{re} division

Fodé Doré, ménagé après son match de sélection, n'était pas dans le groupe du Petrolul Ploiesti, tenu en échec à domicile par le FC Ceahlăul Piatra Neamt (1-1).

Russie, 5^e journée, 1^{re} division

Christopher Samba n'était pas dans le groupe de l'Anzhi, qui chute lourdement chez le Zenith-Saint-Petersbourg (0-3). Sans que l'on sache s'il s'agit d'une blessure, d'un transfert imminent ou d'une sanction pour avoir été absent en sélection.

Camille Delourme

TOURNOI INTERNATIONAL DE GYMNASTIQUE POUR TOUS

Le Congo sur la troisième marche du podium

Le trio des gymnastes congolais a remporté la médaille de bronze dans la catégorie danse aérobic lors de cette compétition disputée en Afrique du Sud.

Les gymnastes Uriel Mokouabéka, Aurore-Grâce Kaya et Ursula Mika-Gauthier n'ont pas fait piètre figure dans cette première compétition internationale. Les athlètes se sont présentés en gymnastique aérobic. Leur chorégraphie était composée de près de quinze éléments de difficulté. Dans cette spécialité, les trois gymnastes ont réussi à améliorer le code de pointage.

Le trio a, par ailleurs, enchaîné les mouvements complexes sur des musiques différentes et rapides dans le but de décrocher une note appréciable sur les plans technique et artistique.

À en croire le président de la Fédération congolaise de gymnastique, François Bakana, les compétiteurs, tous venus du club Les Anges adorables de Javouhey, ont gagné leur pari d'autant plus que leur prestation a été couronnée de bronze. « Les athlètes dont l'âge ne dépasse



Le trio congolais de gymnastique aérobic. (© DR)

pas 14 ans nous ont fait honneur en décrochant la médaille de bronze devant des concurrents plus expérimentés », a déclaré François Bakana avant de qualifier cette prestation de prometteuse par rapport aux compétitions qui pointent à l'horizon.

Du 8 au 12 septembre 2013, en effet, les gymnastes congolais prendront part au tournoi international de la zone 2 de gymnastique aérobic. La compétition, qui connaîtra la participation des athlètes de près de sept pays africains, se disputera à Pointe-

Noire. En début d'année prochaine, les Congolais repartiront en Afrique du Sud pour les douzièmes championnats d'Afrique de gymnastique artistique.

Pour maximiser les performances dans ces compétitions, François Bakana a expliqué que les athlètes amorceront, sous peu, un travail de préparation en deux pôles.

Un regroupement à Brazzaville et l'autre à Pointe-Noire. Les gymnastes seront ensuite internés dans la ville océane pour les réglages définitifs.

Rominique Nerplat-Makaya

NZANGO MODERNE

Les épouses des agents Coraf championnes de Pointe-Noire

En battant en finale le 18 août l'équipe Bana-Fofo, l'équipe des épouses des agents Coraf remporte pour la seconde fois consécutive le championnat départemental de nzango moderne de Pointe-Noire. La finale s'est jouée en présence de Fernande-Marie-Catherine Dekambi-Mavoungou, administrateur maire de l'arrondissement 4 Loandjili, marraine de la discipline.

Le championnat départemental seniors de nzango moderne a été lancé le 16 juin. Il a mis aux prises quatorze équipes qui, pendant

trois mois, se sont affrontées pour remporter le graal. L'équipe des épouses des agents Coraf et celle de Bana-Fofo, les meilleures de la phase éliminatoire, se sont affrontées en finale le 18 août au stade municipal de Pointe-Noire. L'équipe des épouses des agents Coraf s'est imposée sur le score de 47 à 34 (22 à 19 pour Coraf à la mi-temps).

Le tournoi de l'enfant africain en minimes lancé également le 16 juin à l'occasion de la célébration de la journée de l'enfant africain, qui a regroupé huit équipes, a connu aussi son épilogue le

même dimanche. La Jeunesse unie de Tié-Tié (Jutt) a battu en finale Light World School 27 à 22. Pour Guy-Noël Passy-Titov, président du comité départemental de nzango moderne de Pointe-Noire, cette discipline renforce la cohésion sociale et contribue au développement de l'activité sportive. « La catégorisation des équipes de nzango moderne en seniors, juniors et minimes est un signe de maturité. D'où la nécessité de mettre en place une fédération de la discipline. »

En remettant le trophée aux vainqueurs, Fernande-Marie-Catherine Dekambi-Mavoungou a exhorté « les 488 joueuses en catégorie seniors et les 122 joueuses en catégorie minimes ayant participé à ces deux compétitions à maintenir leurs performances en éveil. » Les quatre équipes seniors qui vont participer au championnat national deuxième édition du 19 au 22 septembre dans le département de la Bouenza, à savoir Bana-Fofo, Épouses agents Coraf, Femmes Media Plus, Balbain Sport, ont la mission de défendre le département comme l'avait fait l'équipe des Épouses agents Coraf lors de la première édition disputée à Kinkala dans le Pool. Dans une semaine, Pointe-Noire va abriter l'assemblée générale constitutive de la mise en place de la fédération congolaise de nzango moderne.

Hervé-Brice Mampouya



La capitaine des Epouses agents Coraf posant avec Fernande M.C. Dekambi M., marraine du nzango

FOOTBALL/CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE 1

Diabes noirs réussit son entrée dans la phase retour

Les Noir-et-Jaune sont venus à bout de Saint-Michel de Ouenzé (SMO) 2-1 lors de leur première sortie dans cette dernière phase de la compétition.

La rencontre marquait la première journée de la phase retour du championnat, soit la dix-huitième journée sur l'ensemble des deux phases. La victoire de Diabes noirs sur SMO, à en croire l'entraîneur Parfait Malonga, a permis à l'équipe de se remettre de la finale de la Coupe du Congo, perdue le 14 août devant AC Léopards de Dolisie.

Les Diablotins abordaient donc la phase retour, le 18 août au stade Alphonse-Massamba-Débat, avec un esprit vengeur. SMO en a fait les frais. Dès la 28e minute de la rencontre, en effet, Hardy Binguila de Diabes noirs ouvrait la marque d'une frappe que le portier de l'équipe adverse n'a pu ni repousser ni contenir. La première période se terminait ainsi sur l'avantage de Diabes noirs, 1-0. De retour des vestiaires, les Diablotins doubleront la mise grâce à Obassi à la 60e. SMO n'est pas resté les bras croisés pour autant. L'équipe a sauvé l'honneur en réduisant la marque dans le temps additionnel. À l'issue de la rencontre, l'entraîneur des Noir-

et-Jaune a souligné que son équipe avait accompli sa mission du jour. Puisque Diabes noirs s'est fixé pour objectif d'éviter d'être rattrapé au classement par les concurrents sur lesquels le club a de l'ascendant.

Étoile du Congo et Nico-Nicoyé : 1-1
Dans l'autre rencontre, Étoile du Congo n'a pas fait mieux que concéder un match nul devant Nico-Nicoyé. Les deux équipes se sont séparées sur un score d'un but partout.

Le blanc Mikala de Nico-Nicoyé ouvrait la marque à la 10e minute. Les joueurs de Nico-Nicoyé n'ont pu conserver leur avantage au point de se faire rattraper au score. Puisque trois minutes plus tard, Moïse Kounkou permettait à Étoile du Congo de revenir à la marque. Par ailleurs, Cara et Interclub qui s'opposaient le 17 août ont également fait jeu égal, 0-0.

À Pointe-Noire, l'Association Sportive ponténégrine prenait le dessus sur Munisport 2-0 alors que La Mancha courbait l'échine devant FC Kondzo 1-3. Jeunesse sportive de Talangaï a battu US Saint-Pierre 1-0. US Saint-Pierre enregistrait ainsi sa douzième défaite en dix-huit matchs. Dernière au classement, l'équipe a



Une contre-attaque des Diabes noirs. (© Adiac)

six points pour avoir réalisé six matchs nuls. Cette formation n'a pas goûté à la victoire jusque-là. Elle ne fait que multiplier les dérapages vers une relégation en deuxième division.

FC Bilombé et Patronage se sont, quant à eux, séparés sur un score de parité, 2-2. En ouver-

ture de cette dix-huitième journée, le 16 août dans la ville océane, AS Cheminots a dominé Cuvette FC 1-0. Le dernier match de cette dix-huitième journée se jouera le 21 août. Il opposera à Brazzaville Tongo FC à AC Léopards de Dolisie. Les Fauves du Niari tenteront de

consolider leur place de premier au classement tandis que Tongo FC essaiera de déjouer les pronostics qui plaident en faveur de l'équipe adverse. Seule l'issue de la rencontre dira la vérité au public le 21 août au stade Alphonse-Massamba-Débat.

Rominique Nerplat-Makaya

FOOTBALL

Retour à la case départ pour Dalphin Bassompa

Alors que la plupart des jeunes joueurs africains rêvent d'une carrière en Europe, Dalphin Bassompa, gardien de l'En-Avant-Saint-Renan (division supérieure élite), souhaite, lui, rentrer au Congo pour y poursuivre sa carrière. Un choix dicté par l'envie de garder les cages d'un grand club congolais et d'être éligible pour le Chan 2014. Le gardien de but, âgé de 25 ans, revient sur sa situation sportive, tire le bilan de son passage en France et envisage une belle carrière sur le sol africain.



Lors de l'épopée de la Coupe de France 2013, Dalphin Bassompa a toujours porté haut les couleurs du Congo. (© DR)

Les Dépêches de Brazzaville : Dalphin, le grand public vous avait quitté, en décembre 2012, lors de votre élimination au huitième tour de la Coupe de France, avec Saint-Renan. Qu'en est-il depuis ?

Dalphin Bassompa : Après notre épopée en Coupe de France, nous avons terminé à la quatrième place de notre championnat. Nous sommes actuellement en phase de préparation et avons des matchs amicaux. Et nous débiterons la saison le 8 septembre par un déplacement à Trégunc.

LDB : Vous repartez donc pour une troisième saison avec Saint-Renan ?

DB : Je suis très bien à Saint-Renan, où je suis titulaire et où je fais

chaque jour ce que j'aime le plus : jouer au football. Mais il est vrai que j'ai un souhait : rentrer au Congo pour y poursuivre ma carrière.

LDB : C'est un choix atypique. En général, les joueurs veulent plutôt faire le chemin inverse...

DB : Oui, je sais. En fait, j'y songe depuis que je suis rentré à Brazzaville lors des fêtes de fin d'année en décembre dernier. Je suis content de ce que j'ai accompli ici, avec quelques apparitions en équipe première à Plabennec, en National. Mais, j'ai quitté le Congo à 19 ans, sans avoir pu jouer dans

un club phare du pays. Aujourd'hui, j'aimerais avoir ma chance au sein des Diabes Noirs ou de l'AC Léopards, connaître l'ivresse des compétitions continentales de clubs et postuler pour jouer dans l'équipe nationale locale, qui participera au Chan 2014.

LDB : Mais les postes de gardien de but sont déjà pourvus dans les clubs que vous évoquez...

DB : Oui, il y a déjà des gardiens, et même de bons gardiens. La concurrence, ça fait partie de notre métier et je l'accepterai, bien entendu. Je ne demande aucun

passe-droit ou traitement de faveur, seulement que l'on me donne l'occasion de me battre pour gagner ma place.

LDB : Même si vous n'évoluez pas dans un club pro, vous bénéficiez de structures, notamment au niveau médical, que vous ne retrouverez pas forcément au quotidien. Êtes-vous prêt à perdre ce confort ?

DB : Bien entendu. Et puis, j'ai quand même l'impression que le football congolais a bien évolué ces dernières années. De toute façon, l'envie de jouer au pays, de pouvoir partager ce que j'ai appris en France l'emporte sur le reste.

LDB : Quel bilan tirez-vous de vos cinq années passées en France ?

DB : Je suis fier de ce que j'ai fait, même si je regrette de ne pas avoir pu signer à l'OGC Nice, où j'avais passé un test à mon arrivée en France. Ils étaient contents de moi, mais cherchaient un gardien de 18 ans. J'en avais 19, et ça ne s'est pas fait. C'est comme ça. Vous savez, ce que j'aime le plus, c'est jouer, c'est pour cela que j'ai fait le choix d'aller dans des divisions inférieures pour être titulaire.

LDB : Avant votre arrivée en France, vous pensiez que cela serait plus facile ?

DB : Quand on est un jeune footballeur, on rêve de jouer en Europe. Mais les grands, comme Barel Mouko, m'avaient prévenu de la difficulté, surtout au poste de gardien. La France a une très bonne école de gardiens de but, et il est difficile de se faire une place quand tu n'y as pas été formé. C'est pour cela que les parcours de Barel (Mouko) et même de mon ami Mignon Ndingha, qui est titulaire en CFA, sont admirables. Parfois les supporters, au pays, ne se rendent pas compte à quel point c'est difficile : ici, les clubs de divisions inférieures sont pleins de joueurs qui sont passés par les centres de formation. Il y a tellement de postulants et tellement peu de place à prendre chez les pros.

LDB : Avez-vous déjà des contacts pour réaliser ce retour au Congo ?

DB : J'ai pu compter sur le soutien de François Mabiata, qui est un grand frère pour moi depuis mon passage au CNFF. Je sais qu'il a évoqué le sujet avec des dirigeants de clubs. Mais, désormais, c'est à moi de jouer : revenir, gagner ma place et être qualifié pour le Chan 2014.

Camille Delourme